

Plan stratégique 2017

Bienvenue sur le plan stratégique 2017 du BEP.

Comment naviguer ?

L'accès aux projets stratégiques de chaque service du BEP se fait grâce au menu horizontal supérieur (Développement Economique, Développement Territorial, Environnement, Crématorium, Namur Expo, Services d'appui, Axud et Actions territoriales).

Ensuite, pour chaque service, les projets sont détaillés via le menu de gauche.

Vous pouvez télécharger une version PDF de ce plan stratégique, soit dans son intégralité, soit les pages qui concernent un service en particulier, ou enfin juste la page sur laquelle vous vous trouvez.

En outre, un moteur de recherche est à votre disposition et vous permet d'effectuer une recherche sur un mot-clé, soit dans la partie dans laquelle vous vous trouvez, soit dans l'intégralité du plan stratégique.

Dispositions décrétales

*19 Juillet 2006 - Décret modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre Ier de la troisième partie de ce même Code.
Art.L1523-I3 §4.*

... «L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.

Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.

Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats sont synthétisés dans un tableau de bord.

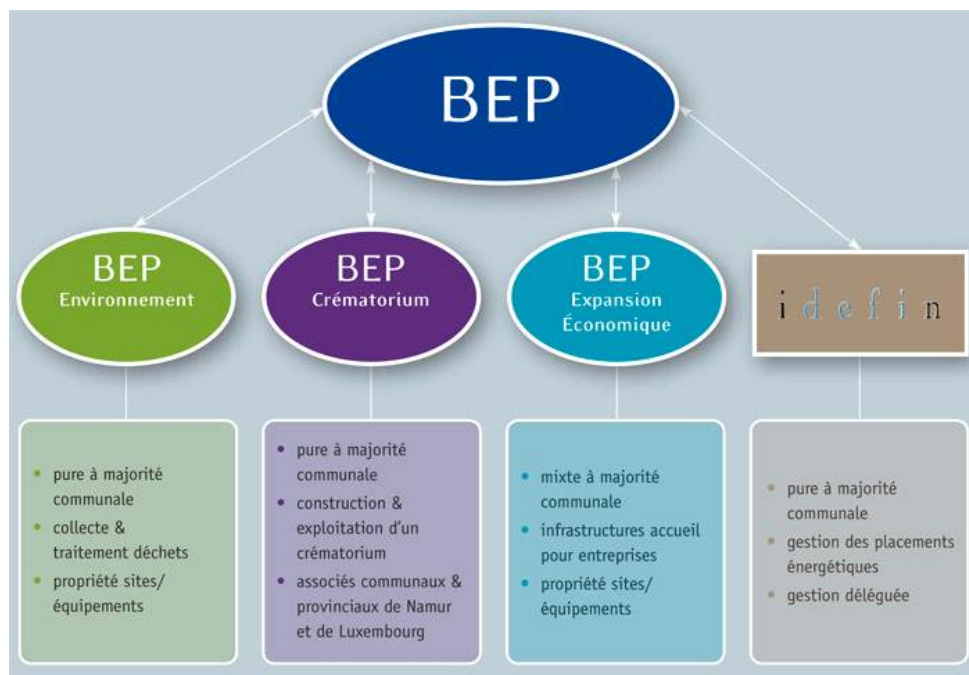
Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale. »

*Titre III du même Décret. Principes de bonne gouvernance.
Art.L1532-I §2.*

« A la demande du conseil communal, provincial ou de l'action sociale, de la commune, de la province ou du CPAS associé, un représentant de l'Intercommunale désigné par le conseil d'administration est chargé de présenter aux conseillers les comptes, le plan stratégique ou ses évaluations, ou tout point particulier dont le conseil concerné jugerait utile de débattre. »

L'organisation des intercommunales

L'organisation est construite de la manière suivante: le BEP est la structure d'animation, de gestion et de coordination de quatre Intercommunales thématiques, l'une en matière de développement économique, BEP Expansion Économique ; la deuxième en matière de gestion intégrée des déchets, BEP Environnement ; la troisième, concernée par la création et la gestion d'un crématorium à Ciney, BEP Crématorium et, enfin, la quatrième, IDEFIN, chargée de la gestion financière des ressources des Communes dans le domaine de l'énergie.



- **Pure à majorité provinciale**
- Assurer la **coordination générale** des sociétés intercommunales sectorielles, en étroite collaboration avec leurs organes de gestion, **préparer les décisions** à prendre et **procéder ou faire procéder à l'exécution de celles-ci**.
- Procéder à la réalisation de toutes études, démarches, travaux et tâches de gestion et d'exécution **au travers de ses différents départements** :
 - **le Développement Économique,**
 - **le Développement Territorial,**
 - **l'Environnement.**



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser le développement économique et social**, en coopération avec les Communes concernées et la Province de Namur.
- **Aménager et gérer des équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parcs thématiques, infrastructures touristiques,... en appui de la politique menée par les instances provinciale, régionale et européenne, et en coordination avec les Communes membres.



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique** en coopération avec les Communes concernées et la Province de Namur.
- **Effectuer la collecte et le traitement des déchets** en appui de la politique menée par la Wallonie et en coordination avec les communes membres.
- Assurer des **missions d'éducation et de prévention, gérer des services de collectes classiques et de collectes sélectives**, ainsi que des **infrastructures de traitement**.



- Dans l'intérêt de la population et dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, **assurer la construction, l'organisation et la gestion d'un centre funéraire public** comprenant notamment un crématorium, un Parc mémorial, ainsi qu'une aire de dispersion des cendres.



- **Gérer les participations financières des 39 communes qui y sont affiliées** (36 namuroises et 3 hennuyères) dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Plus globalement, elle a en gestion les ressources financières des communes dans le secteur de l'énergie et est chargée de procéder au financement des investissements de celle-ci dans ledit secteur.

L'accessibilité à l'information

Pour tout citoyen

Les Décrets régionaux organisent la publicité de l'Administration, dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, et ceci pour tout citoyen.

L'Intercommunale a le DEVOIR d'assurer une information claire et objective tant sur ses décisions que sur son fonctionnement. Des outils ont été mis en place à cette fin.

Cette publicité est de deux ordres, d'une part, ACTIVE à savoir que l'Intercommunale doit d'initiative mettre les informations utiles à la disposition du public et, d'autre part, PASSIVE en ce sens que toute personne a le droit de recevoir sur demande écrite les informations souhaitées par elle.

En pratique, cela se traduit :

En matière de **publicité active**,

- Des responsabilités en matière d'information ont été confiées au Secrétariat général pour les demandes personnalisées ou présentant un caractère spécifique ;
- Un responsable « communication » directement relié à la Direction générale assure la préparation et la diffusion de multiples supports à destination du grand public ou de cibles plus identifiées, sous diverses formes (sites internet, publications, news, mailings,...) ;
- Des publications spécialisées par métiers sont produites en relation directe avec les Départements traitants ;
- Tout courrier porte les références des personnes directement responsables du dossier traité, du Directeur et de l'agent en charge de cette matière.

En matière de **publicité passive**, toute demande de renseignement écrite est traitée avec diligence dans les meilleurs délais, consignée, ainsi que la réponse, dans un registre tenu à jour au Secrétariat général conformément au Décret.

Une procédure de réponse et de recours éventuels est d'ailleurs fixée par Décret. De même, des limitations sont prévues à ce droit général d'information lorsque sont concernées des atteintes à la vie privée, des données d'entreprise confidentielles, des demandes abusives ou répétées.

Pour les conseillers provinciaux et communaux

Outre l'accessibilité générale à l'information au titre de simple citoyen, les associés des Intercommunales, communaux, provinciaux ou privés, disposent également d'une accessibilité organisée à l'information, ouverte à tous les conseillers communaux et provinciaux, et fixée par Décret.

Elle s'exerce principalement à deux niveaux principalement :

- Les conseillers peuvent **consulter les budgets, les comptes et les délibérations des organes de gestion** de nos Intercommunales, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement ;
- Les conseillers peuvent **visiter tous nos sites d'exploitation et nos bâtiments**, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil et de veiller scrupuleusement au respect des prescriptions de sécurité, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement.

Le BEP assure également des **formations spécifiques destinées aux administrateurs**, à l'occasion de la mise en place des nouveaux organes et à mi-législature. A cet égard, l'article L1532-1 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule qu'« à son installation, l'administrateur ou le membre du comité de gestion de l'association s'engage par écrit à développer et à mettre à jour ses compétences professionnelles dans les domaines d'activités de l'Intercommunale notamment en suivant les séances de formation et d'information dispensées par l'Intercommunale lors de son entrée en fonction et chaque fois que l'actualité liée à un secteur d'activité l'exige. »

Cette obligation a par ailleurs été complétée par le décret du 28 avril 2014 qui ajoute un nouvel article L1532-1bis au dit code et selon lequel : « Les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formations relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs. Les administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formation organisés par l'intercommunale en application de l'alinéa 1er. Les listes de présence des administrateurs aux formations et cycles de formations organisés en application de l'alinéa 1er sont transmises à l'Assemblée Générale, laquelle est chargée de contrôler le respect de l'obligation visée à l'alinéa 2. »

Des formations sont également proposées aux nouveaux élus, lors de l'installation des Conseils communaux et des contacts étroites sont maintenus avec les Directeurs généraux des communes, soit via leur Fédération provinciale, soit en direct ; des formations sont également organisées à leur intention.

A signaler également, que dans un souci de renforcer la communication et l'information, le BEP rencontre dès leur installation le Conseil provincial et tous les Collèges communaux, ainsi qu'à mi-mandature.

En bref, le BEP considère comme **première priorité le contact de proximité** avec tous les responsables provinciaux et communaux et de ses associés afin de répondre à toutes leurs demandes d'information.

La vision du développement territorial

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambromosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au cœur de la Wallonie et se caractérise par

- la présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de Province,
- un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de veiller au développement économique durable du territoire namurois en mettant en exergue ses atouts en matière d'innovation et de créativité.

Cette vision se traduit en quelques mots :

Le BEP développe le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- **Le développement entrepreneurial ;**
- La valorisation des **ressources endogènes** en s'inscrivant résolument dans l'économie de la fonctionnalité et
- L'aménagement d'un **cadre de vie** de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels.

Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Les objectifs stratégiques pour le territoire

Le BEP entend :

1. Assurer l'**attractivité du territoire namurois** à l'égard des entreprises, des organismes, des associations et des habitants, en s'appuyant sur sa position au carrefour de deux axes européens de développement (Nord-Sud et Est-Ouest), le rayonnement de la Capitale wallonne et un maillage des polarités semi-urbaines assurant la cohésion de son territoire rural ;
2. Positionner Namur comme un **territoire innovant et créatif** dont l'orientation tertiaire prédominante est nécessaire au redéploiement des bassins industriels wallons ;
3. Intégrer et **respecter les dynamiques spécifiques** de son territoire (Capitale régionale, E411, Val de Sambre, Entre-Sambre et Meuse et Houille/Semois namuroise) tout en valorisant leurs complémentarités dans une perspective de cohésion namuroise.

La vision du BEP

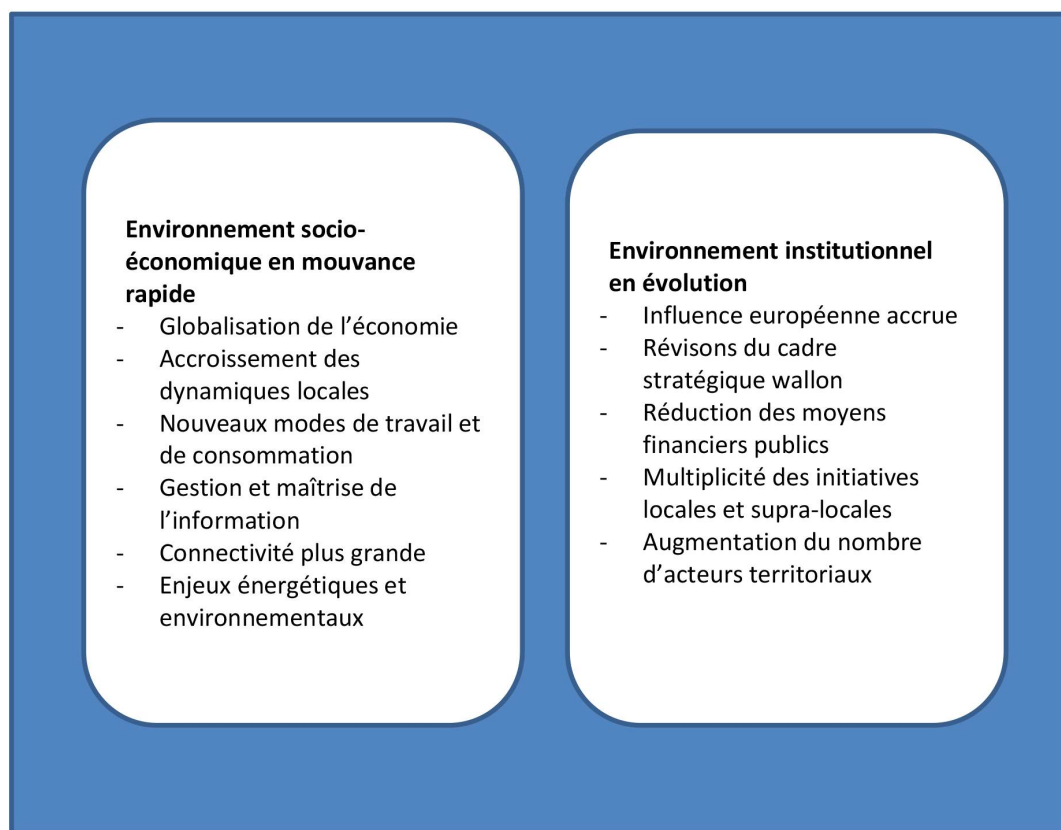
Le BEP est une entreprise publique qui dispose de sa stratégie, établie sur une vision affirmée de ce qu'elle veut être.

En tant qu'agence de développement, le BEP entend être **un modèle d'entreprise publique proactive**, partenaire des collectivités régionale et locales. Le BEP entend renforcer :

- un **management innovant** qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;
- une **bonne gouvernance interne et externe**, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une **vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire** par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

Les objectifs stratégiques du BEP

Cadre contextuel :



Dans ce contexte, les objectifs du BEP sont :

1. S'affirmer comme **centre d'expertise pluridisciplinaire**, dont les priorités sont données au renforcement de la qualité et de l'éventail de services de même qu'à l'efficacité dans l'action;
2. Anticiper, comprendre et **répondre aux besoins évolutifs** de nos publics cibles et du territoire;
3. Coordonner et **fédérer les acteurs et les partenaires concernés** sur les projets ou intérêts majeurs qui concourent au développement du territoire namurois ;
4. Mobiliser toutes les forces vives et développer un message efficace de **promotion des atouts et avantages distinctifs du territoire namurois** au bénéfice du développement wallon ;
5. Consolider sa position **d'organisme de référence à l'égard de ses associés, clients et partenaires** en vue de promouvoir une stratégie de développement territorial durable qui s'intègre dans les politiques régionales et européennes en les complétant ou les renforçant.

Les valeurs du BEP

Les valeurs du BEP constituent un socle de référence sur lequel se fonde la dynamique de l'entreprise et l'action de ses collaborateurs. Elles sont partagées par l'ensemble du personnel et renforcent la cohésion interne. Elles contribuent à forger l'image de l'entreprise auprès de ses actionnaires, partenaires et clients.

L'engagement :

Chaque collaborateur est impliqué dans sa mission et son travail, s'identifie à la culture de l'entreprise, se comporte en ambassadeur de l'organisation, se réalise dans son activité professionnelle, se sent enthousiaste et passionné et apporte une valeur ajoutée aux services offerts.

Le professionnalisme :

La compétence, la rigueur, le sérieux et le volontarisme, parce qu'ils constituent les éléments essentiels de satisfaction des clients, sont inhérents au travail de chaque collaborateur.

La proximité :

Le collaborateur se rend disponible, accessible et à l'écoute de ses interlocuteurs, qu'il s'agisse des actionnaires, des partenaires ou des clients qu'il sert.

Le partenariat :

Dans des métiers variés, spécialisés et en constante évolution, le collaborateur est ouvert aux meilleures collaborations qui peuvent lui permettre de rencontrer ses objectifs, avec une écoute et un profond respect de ses partenaires.

L'ouverture d'esprit :

L'écoute, la remise en question, la veille et l'entretien de réseaux et de contacts permettent au collaborateur de rester attentif à l'évolution de son métier. L'ouverture d'esprit lui permet de rester proactif et d'amener des idées nouvelles aux problématiques rencontrées.

Organigrammes

Organigramme général

 [organigramme-general.pdf](#) (Septembre 2016)

Organigramme ISO

 [organigramme-ISO.pdf](#) (Septembre 2016)

Organigramme Qualité des données signalétiques

 [Organigramme-DOM.pdf](#) (Septembre 2016)

Organigramme web

 [Organigramme-web.pdf](#) (Septembre 2016)

Organigramme Prévention et sécurité au travail

 [organigramme-Service interne de prévention et de protection au travail.pdf](#) (Septembre 2016)

BEP Développement Economique

Les constats

- Les entreprises évoluent dans un écosystème et un marché en constante mutation, les amenant à toujours mettre en perspective le développement de leurs activités avec les évolutions de leur environnement. **Il est indispensable pour elles d'être en capacité d'adaptation continue** pour renforcer leur viabilité à court et moyen terme. Si le véritable enjeu des entreprises se situe à ce niveau, **le BEP doit leur proposer des dispositifs innovants d'aide visant à les accompagner dans l'évolution de leur modèle économique et de leurs pratiques de management.**
- Le paysage économique du territoire provincial est multiple de par les caractéristiques des différentes zones qui le composent (industrielles, rurales, urbaines) mais également de par les différentes filières d'activités qui s'y sont développées. **Les actions d'accompagnement du BEP, qu'elles soient collectives ou individuelles doivent intégrer les particularités des entreprises liées à leur positionnement géographique et à leur filière d'activité.** Il est essentiel de lier étroitement la dynamique de développement territorial au tissu entrepreneurial.
- L'offre de services en matière d'animation et d'accompagnement économique s'est fortement étendue et diversifiée ces dernières années au niveau wallon. **Le BEP développe constamment ses partenariats** avec les universités et les organismes locaux et régionaux qui développent une expertise pointue afin de proposer une offre intégrée et coordonnée de services aux entreprises namuroises, tout en garantissant un service de proximité.

Les objectifs

- **Proposer des services d'encadrement stratégiques de forte proximité ciblés vers des entreprises** présentant des potentialités de développement de projets innovants et d'internationalisation de leurs activités dans les filières liées à l'agroalimentaire, le numérique, la santé, l'écoconstruction, les process industriels, les industries culturelles et créatives, l'économie touristique et l'environnement.
- Sur la base d'une analyse 360° de l'entreprise et de son projet, **signer avec l'entreprise un contrat de partenariat** précisant l'offre de services individualisés ou collectifs, qui lui est proposée pour la mise en œuvre de son projet ainsi que les conditions de mise en œuvre de ce partenariat.
- **Spécialiser des offres de services** dans les domaines suivants : internationalisation, gestion financière, innovation dans le management, innovation produits/services par les usages et développement client, intelligence stratégique et économie circulaire.
- **Positionner la Province de Namur en tant que territoire de référence** en matière de business model et management innovant, en l'inscrivant dans le développement d'une économie créative.
- **Attirer d'avantage d'investisseurs extérieurs** à la Province dont les projets s'inscrivent dans la vision de développement du territoire namurois.
- **Favoriser une démarche de co-crédation de l'offre de services** avec les entreprises cibles afin de s'inscrire au mieux dans l'évolution de leurs besoins.

Les indicateurs

- Nombre de **créateurs accompagnés** (relation contractuelle): 10
- Nombre d'**entreprises en croissance accompagnées** (relation contractuelle) : 50
 - Nombre de dossiers en **stratégie d'internationalisation** : 1
 - Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre du **TRAKK**:10
- Nombre d'**interventions de conseil** aux entreprises: 150
- Nombre de **créations d'entreprises effectives** : 5
- Nombre de **manifestations organisées en faveur des entreprises** : 50
 - Nombre d'**ateliers et formations** à la carte: 10
 - Nombre de **participants** : 750
- Nombre d'**entreprises implantées dans nos parcs d'activité économique** : 35 (en plus)
- Nombre de **dossiers d'implantation à l'instruction** : 30
- Nombre d'**emplois à l'hectare vendu** : 16
- Taux d'**occupation des bâtiments relais** : 90 %

Les filières accompagnées

Agroalimentaire

Cette filière concerne toute entreprise de fabrication ou de transformation de produits alimentaires.

Deux axes de développement se distinguent au niveau des actions du BEP :

- l'un concerne le développement **des activités en circuit court** : l'enjeu est de mettre en place des circuits de distribution composés d'un minimum d'intermédiaires au niveau local. Afin de contribuer à la mise en place d'un cadre économique favorable au développement de production et consommation alimentaires de proximité et durables, le BEP accompagne les producteurs dans la mise en place d'une approche de circuits courts.
- l'autre axe de développement concerne les entreprises de la filière agro-alimentaire qui se distinguent par **des produits ou des services innovants et de qualité supérieure pour lesquelles des opportunités de croissance existent sur les marchés internationaux**.

Process industriels

La filière "Process industriel" englobe **les PME's** actives dans la fabrication ou la transformation de produits, la R&D et le service aux entreprises.

Citons en exemples les entreprises actives dans les fabrications en série, le développement des machines uniques ou encore des entreprises qui travaillent à façon, des bureaux d'études spécialisés, ...

Au travers des actions qu'il mène, le BEP souhaite amplifier l'**ancrage namurois** des entreprises de la filière, en favorisant les partenariats avec les entreprises des autres filières.

Numérique

Le **plan Digital Wallonia** a pour objectif de développer un secteur numérique fort et d'accélérer la participation et l'intégration des entreprises dans l'économie numérique.

La digitalisation concerne en effet tous les secteurs. L'enjeu pour les entreprises est de tirer parti de l'apport du numérique pour augmenter leur chiffre d'affaires (personnalisation de l'offre, de la distribution...) et pour améliorer leur performance opérationnelle (gain de productivité du travail et de la main d'œuvre). La combinaison des technologies, en ce compris le matériel de production (imprimantes 3D, robots...) et les logiciels, permet de fournir des solutions susceptibles de faire évoluer l'entreprise, notamment via la création de modèles d'affaires innovants, la modification du rôle joué par les personnes, l'automatisation, la dématérialisation et la désintermédiation.

Le BEP aide les entreprises à utiliser ces nouveaux leviers de développement. Il souhaite également favoriser l'émergence de nouveaux services/produits en lien avec **les thématiques de la ville intelligente (développement d'application, objets connectés...) et des industries culturelles et créatives**.

Industries culturelles et créatives

La filière des industries culturelles et créatives se compose d'entreprises hautement innovantes, dotées d'un grand potentiel économique. Elle englobe une large variété d'activités créatives qui comprennent notamment l'architecture, le design, l'audiovisuel (comme le cinéma, la télévision, les jeux vidéo et le multimédia), le patrimoine culturel, les festivals, la musique, les arts du spectacle, les arts visuels.

En plus d'être des moteurs essentiels de la diversité culturelle, ces industries constituent l'un des secteurs économiques les plus dynamiques d'Europe.

Le BEP soutient les entreprises à fort potentiel de ce secteur et souhaite développer l'économie créative sur son territoire. Pour ce faire, il s'appuie sur le TRAKK, hub créatif namurois. "Inventer, faire, expérimenter, collaborer et partager" sont les mots d'ordre de cet équipement. Ce "lieu outil" à l'intersection de l'art, la science, la technologie et l'entrepreneuriat, a pour objectif de favoriser l'innovation croisée et l'expérimentation.

Eco-construction

Le secteur de la construction représente une composante importante et essentielle du tissu économique de la Province de Namur. **L'enjeu pour les entreprises est de faire évoluer leur offre, de s'adapter pour répondre aux besoins des consommateurs** qui tiennent de plus en plus compte des critères environnementaux et souhaitent intégrer une démarche de développement durable dans leurs projets de construction.

L'éco-construction a pris une place de plus en plus prépondérante dans l'ensemble de la filière construction.

Les activités soutenues se situent à différents niveaux tels que la construction en bois, les activités liées à la production de matières premières (ex: l'utilisation de matériaux recyclés comme moyen d'isolation, l'utilisation d'essences de bois indigène), les activités liées à la conception et la fabrication de nouveaux produits ainsi que les services liés à l'amélioration des consommations énergétiques.

Parallèlement, de plus en plus d'entreprises souhaitent diversifier leurs activités en se lançant dans la production, la transformation et la commercialisation dans une **logique de circuits courts**.

Economie touristique

Le secteur du tourisme s'est développé très tôt en Province de Namur. Il représente une part conséquente du PIB, est vecteur d'emplois et de création de richesse. Cependant, face à la concurrence mondialisée et aux changements importants dans les attentes des clientèles cibles, les entreprises de la filière de l'économie touristique **doivent faire évoluer leur offre en se calquant sur les nouveaux comportements des consommateurs** (recherche d'une expérience personnalisée de qualité, retour vers la nature ou l'authenticité, course au meilleur prix,...).

Le BEP accompagne les porteurs de projets à développer des projets en adéquation avec ces attentes des clients dans une optique de maillage du territoire et apporte une réponse opérationnelle aux entreprises existantes (hôtels, attractions touristiques) qui souhaitent requalifier leur offre et optimiser leur gestion.

Santé

Les actions et les accompagnements du BEP visent des entreprises actives dans les biotechnologies, l'industrie pharmaceutique, la nutrition, le biomédical, l'e-santé.

Le **parc Crealys®** permet d'attirer des entreprises de ce secteur et de développer des synergies entre elles.

Le développement sur le pôle namurois, d'un **quartier d'activités économiques , spécialisé dans les domaine de l'accompagnement à l'autonomie des personnes, la santé nutritionnelle et la E-Health** et intégrant une mixité de fonctions est en cours d'analyse.

Environnement

Cette filière s'appuie sur les perspectives de développement qui émergent dans des domaines tels que:

- la protection de l'environnement ;
- la gestion de déchets et le recyclage ;
- les matériaux biosourcés ;
- le traitement des eaux et des sols ;
- les énergies renouvelables.

Peuvent être concernés par les actions menées : des bureaux d'étude, de production de services ou de biens,... ou les entreprises actives dans les domaines cités ci-avant.

Au delà des entreprises accompagnées dans cette filière, la thématique de l'environnement **est abordée dans l'accompagnement des entreprises, tous secteurs confondus**. Un accompagnement spécifique intégrant de nouveaux enjeux liés à l'économie circulaire est proposé aux entreprises namuroises.

Les actions d'animation économique collectives

L'animation collective a pour objectif de contribuer à accélérer la croissance de start up et entreprises existantes en veillant, sur l'ensemble de la Province, à :

- Proposer des ateliers/formations organisés sur mesure en fonction des besoins exprimés par les entreprises accompagnées;
 - Favoriser le développement de partenariats entre entreprises des parcs d'activité;
 - Soutenir les entreprises namuroises à l'export;
- Amplifier la dissémination des nouveaux business models émergents, l'usage de la cocréation et d'animation créative et innovante;
 - Favoriser les rapprochements et échanges entre entrepreneurs, établissement scolaires et étudiants;
 - Permettre aux étudiants entrepreneurs de mener à bien leur projet et leurs études, avec tout le soutien voulu.

Animations spécifiques aux filières d'activités du territoire namurois

Etant donné la représentativité plus forte de certaines filières en Province de Namur, les actions suivantes seront organisées en 2017 :

Filière Agro-Alimentaire

- B2B entre petits producteurs et distributeurs/acheteurs de l'agroalimentaire ;
- Participation au salon "Saveurs & Métiers";
- Accompagnement de projets collectifs de développement en circuits courts (cfr. coaching d'entreprises).

Filière Numérique

- Participation au [Mobile World Congress](#) à Barcelone;
- Mise sur pied d'une rencontre B2B, du 6 au 10 novembre 2017, en collaboration avec le KIKK Festival, pendant cet événement annuel.

Filière Environnement

- Workshop en économie circulaire : en collaboration avec l'Agence de l'Entreprise et de l'Innovation ([ASE \(Agence de Stimulation Economique\)](#) et l'[AST \(Agence de Stimulation Technologique\)](#)), ce workshop vise à favoriser les stratégies de "réduction maximale des déchets" au sein des entreprises, dès la création d'un nouveau produit/service. Dans le suivi du workshop, un accompagnement personnalisé sera proposé aux entreprises pour l'implémentation des recommandations.
- Mise sur pied de groupes de travail transfrontaliers et/ou sectoriels d'entreprises actives dans l'environnement ou rencontrant des difficultés environnementales afin d'identifier des problèmes communs et, avec l'aide d'experts, mutualiser des solutions innovantes. Ces groupes de travail seront initiés dans le cadre du partenariat établi avec les opérateurs du projet [Interreg V Re C2](#).
- Organisation de visites de projets exemplaires en matière de gestion de déchets afin de permettre aux entreprises namuroises de s'en inspirer et reproduire des pratiques similaires en leur sein. Cette action se met en place également avec les partenaires du projet [Interreg V Re C2](#).

Filière Ecoconstruction

- Organisation de visites techniques afin de permettre aux entreprises namuroises d'améliorer leurs produits, méthodes en éco-construction circuits courts, le tout dans le cadre du partenariat établi avec les opérateurs du projet [Interreg](#) est financé par le [FEDER](#) à hauteur de 7,75 milliards d'euros, il vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. L'actuel programme se dénomme [Interreg IV](#), il couvre la période 2007-2013 et est consacré aux projets de coopération transfrontalière.

Filière industries créatives et culturelles et entreprises du numérique

- Au sein du TRAKK : animation d'une communauté de start-ups et d'entrepreneurs du secteur (actions networking local et international, accompagnement à l'accélération de la croissance de leur entreprise : sessions thématiques liées à leurs enjeux d'innovation et de financement).
- Actions visant à stimuler la pensée créative en entreprise ou auprès des porteurs de projets (tous secteurs confondus, sur l'ensemble de la Province) : ateliers "Agitation d'idées", soirées "I did it",...

Ateliers et formations à la carte

L'accompagnement prodigué aux entrepreneurs par le BEP s'appuie essentiellement sur deux piliers : l'un collectif, l'autre individuel. Dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER, **l'accompagnement collectif fera partie intégrante du contrat** qui sera lié entre le BEP et l'entreprise. A ce titre, l'entrepreneur qui aura manifesté un besoin d'information thématique ou sectoriel dans une matière se verra invité à participer à des séminaires calqués sur ses besoins propres.

L'apprentissage collectif en petit groupe offre l'avantage du clé sur porte, tout en permettant le coaching par les pairs et l'interactivité liée à la taille réduite du groupe.

En 2017, sont prévus :

- Diverses **formations à la carte** touchant aux thématiques suivantes (ou d'autres) en fonction des besoins exprimés par les entreprises :
 - Management innovant
 - Relation client
 - Environnement socio-économique
 - Innovation produit
 - Gestion financière

- **Des cycles d'ateliers collectifs en intelligence stratégique (IS)** organisés dans la foulée de ceux initiés fin 2016.
4 modules de formations, organisés en collaboration avec l'[ASE](#) (Agence de Stimulation Economique) et l'[AST](#) (Agence de Stimulation Technologique).
AEI, proposant des outils et démarches pratiques en intelligence stratégique par le biais :
 - d'un business game permettant d'assimiler les concepts de veille, de sécurité de l'information et d'influence;
 - de tables rondes mettant à disposition des experts;
un atelier pratique axé sur les besoins et problématiques des participants et
 - d'un workshop pour approfondir une thématique particulière.
- Des ateliers dans le cadre d'Enterprise Europe Network (EEN) en lien avec la **législation** et la **réglementation européenne**.

S'ouvrir aux marchés internationaux

Affirmer ou renforcer une présence sur un marché international, identifier des partenaires ailleurs dans le monde, accroître son chiffre d'affaires via l'export, diminuer ses risques en les répartissant sur différents marchés, telles sont les raisons qu'a le BEP d'appuyer les entreprises namuroises à l'international.

Pour y parvenir, le BEP s'entoure de partenaires compétents : le réseau Enterprise Europe Network, IAWEX, mais aussi les pôles et clusters wallons.

Plusieurs actions et missions spécifiques seront organisées en 2017:

- **Asie** : organisation d'un séminaire sur les opportunités et conditions d'accès au marché chinois en partenariat avec l'[AWEX](#) et le réseau EEN. Ce séminaire visera plus particulièrement la province du Jiangsu et sera un préalable à l'organisation d'une mission provinciale dans cette province en 2017;
- **Espagne** : le BEP collabore à la visite organisée par l'Infopôle Cluster [TIC](#) et au B2B mis sur TICr au 2 mars 2017;
- **Marchés limitrophes** (à déterminer au vu des résultats de l'enquête exportation menée fin 2016): séminaire de préparation, mission d'entreprises, mise sur pied de rendez-vous ciblés, en parallèle d'une visite de salon. Les actions seront organisées en collaboration avec l'[AWEX](#) et en prenant appui sur le calendrier d'actions du réseau EEN et notamment sur les actions proposées par les groupes sectoriels dans lesquels le réseau wallon est impliqué ([TIC](#), environnement, construction durable, biotech, matériaux et nanotechnologies,...);

Favoriser le partenariat entre entreprises

A l'heure où l'on parle de plus en plus d'intelligence collective et de co-création, inscrire son entreprise dans un réseau devient indispensable. Cela permet de nouer des partenariats, temporaires ou longue durée, au niveau commercial, technique, financier ou autre.

Diverses actions sont mises en œuvre avec les **Clubs d'entreprises** et les [ADL](#) notamment.

Parmi les futures actions, on peut noter:

- **L'organisation des Alfes**, la cérémonie de remises des prix économiques de la Province de Namur, qui se déroulera le 18 mai 2017;
- **le développement d'une plate-forme numérique** permettant aux entreprises de trouver des partenaires, clients, sous-traitants au sein d'un même parc d'activité ou dans un rayon géographique proche;
- **action interclubs** : **action interclubs** : organisation d'un événement visant à mixer les entrepreneurs actifs dans les différents clubs de la Province de Namur autour d'une thématique spécifique;
- **renforcement des partenariats entre la formation technique et les entrepreneurs** : Une visite de l'ITN (Institut Technique de Namur) sera organisée avec les **entrepreneurs des zones d'activités économiques et clubs d'entreprises**. Une action similaire sera organisée dans l'arrondissement de Philippeville;
- **soutien aux événements des différents Clubs d'entreprises** (Ciney, Gembloux, Sambreville, transfrontalier, Crealys®, Ecolys®, Rochefort, Naninne, Fernelmont) avec un accent particulier sur les nouveaux clubs que sont ValléeCo (Dinant et Anhée) et le Cewal (Walcourt).

Favoriser la créativité et l'innovation

Afin de favoriser le développement d'une économie créative, le BEP mettra, en 2017, les services et espaces aménagés suivants à disposition des entreprises :

- **Au travers du TRAKK** :
 - Le BEP, va prioritairement, en 2017, contribuer à renforcer le **réseau de partenaires et d'entreprises des industries culturelles et créatives et du numérique** afin de constituer un **écosystème dynamique de croissance de cette filière d'activité à Namur**. Sont prévues en 2017 :
 - Des **actions de networking**;
 - Un programme d'actions **d'accompagnement à la croissance et à la recherche de financement** spécifique pour ces entreprises.
 - **Des séances d'agitation d'idées**, afin de booster l'émergence de start up et de nouveaux types de business modèles seront organisés 2 fois par mois;
 - **Des ateliers de sensibilisation/formation aux techniques de créativité** liées aux processus d'innovation en entreprises seront organisés mensuellement;
 - Des espaces spécifiques sont mis à disposition des entreprises :

- **salle de créativité** : une salle d'idéation permet l'organisation de séances de créativité, de workshops et de formations, et sert également de lieu de co-création entre utilisateurs, entreprises et experts.
- **fab lab** : cet atelier de fabrication est à la disposition de toute personne qui souhaite expérimenter et fabriquer tous types d'objets. Ce lieu permet aux entreprises namuroises de fabriquer en petite série, avant de tester leurs nouveaux produits auprès de clients lambda et recueillir leurs commentaires. Elles peuvent ensuite effectuer les rectificatifs qui s'imposent avant de lancer la production définitive, à plus large échelle.
- **ExtraActions, un programme d'accélération des start up en croissance:**
début 2017, le TRAKK lancera son tout premier programme de formation accélérée pour les entreprises en croissance issues des industries culturelles et créatives, des TIC et du numérique (start up de moins de 5 ans). début 2017, le TRAKK lancera son tout premier programme de formation accélérée pour les entreprises en croissance issues des industries culturelles et créatives, des TIC et du numérique (start up de moins de 5 ans). L'objectif étant de créer un véritable écosystème d'entreprises du secteur en identifiant les porteurs de projets et les entreprises concernées et en leur proposant des ateliers visant à booster leur croissance au travers d'outils de financement et de management et d'actions de networking régional et international.

Le TRAKK partira aussi à la rencontre des différents territoires qui composent l'écosystème namurois, via des actions décentralisées et échangera avec d'autres hubs et fab lab tel que celui d'Andenne.

- **Au travers du Smart Gastronomy Lab (SGL)** : ce living lab dédié à l'agroalimentaire regroupe plusieurs cibles : universitaires, publics, privés, entreprises, associations et acteurs individuels, avec comme objectif de tester "grandeur nature" des services, outils ou nouveaux usages dans le secteur agroalimentaire. Les partenariats initiés avec le SGL se poursuivront en 2017.

Soutenir l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises

Les futurs créateurs d'entreprise, de même que les jeunes entrepreneurs sont souvent en quête d'information et de soutien, indispensables dans les premiers mois de vie de leur projet.

Le BEP, en partenariat notamment avec l'Université de Namur, Gembloux Agro-Bio Tech, les Hautes Ecoles de la Province de Namur et le Pôle Académique de Namur a lancé un **incubateur étudiants** en 2016, avec le soutien de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation.

Cet incubateur, baptisé **LinKube**, offre un accompagnement multicanal aux étudiants-entrepreneurs : mentors, coaches, formations en marketing, au Business Model Canvas, à la propriété intellectuelle, au marketing, aux aspects juridiques,...

Il s'appuie sur les partenaires locaux afin d'assurer sa promotion et 2017 verra l'amplification de sa stratégie de communication sur base des outils et de la charte graphique développés au dernier trimestre 2016.

En 2017, les jeunes entrepreneurs se verront proposer :

- **Le Challenge Etudiants Challenge Etudiants** : challenge destiné à booster la créativité et l'esprit d'entreprendre de jeunes étudiants namurois du supérieur, notamment en lien avec le TRAKK et le prototypage rapide que celui-ci permet aux étudiants ;
- **Le NEC** - Namur Entrepreneurship Center : formation gratuite via laquelle les candidats entrepreneurs bénéficient d'un programme d'accompagnement collectif, favorisant une dynamique de co-création de leur projet autour du Business Model Canvas (BMC), en lien avec les espaces de co-création et de prototypage rapide existant par ailleurs (TRAKK). Les participants bénéficient également d'un accompagnement individuel sur mesure, en matière d'intelligence stratégique et de construction de leur projet.

En parallèle, des actions seront menées sur le territoire de Philippeville afin de soutenir les personnes sans emploi au travers de la formation de coaches. Ceux-ci seront appelés à utiliser des techniques de neurocréativité qui permettent de repartir des motivations de chaque individu afin de retrouver un emploi en adéquation avec celles-ci.

Le coaching des entreprises namuroises

Le BEP s'inscrit pleinement dans le cadre stratégique de l'animation économique défini par la Wallonie. Il vise la spécialisation des métiers des opérateurs en fonction des besoins des entreprises ciblées.

Les missions du BEP ciblent principalement deux types d'entreprises :

- les créateurs ou entreprises en croissance en termes de valeur ajoutée et d'emplois, qui développent des projets innovants et ayant des perspectives d'internationalisation de leurs activités ;
- les porteurs de projets, producteurs, entrepreneurs qui s'inscrivent dans une dynamique de valorisation des circuits courts.

Sur la base d'un ciblage précis de ces entreprises et d'une dynamique de prospection active, il s'agit de leur proposer un encadrement stratégique, contractualisé.

Cibler et prospecter les entreprises

Afin de s'inscrire dans le cadre stratégique wallon de l'animation économique et de proposer des offres d'accompagnement aux entreprises ou créateurs à potentiel de développement, **un programme de prospection des entreprises cibles et de détection des porteurs de projets** est établi et des outils de communication sont développés dans ces sens.

Une centaine d'entreprises sont prospectées chaque année.

Chaque conseiller d'entreprise est amené à gérer un portefeuille de +/-10 à 15 entreprises actives dans [les filières](#).

Facturer les services d'accompagnement aux entreprises

Le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions fait l'objet **d'un contrat entre l'entreprise concernée et le BEP**.

Le contrat cadre la mission du BEP en termes de contenu de l'intervention, de timing, de nombre de jours de prestation, de livrables ainsi que les contributions d'organismes tiers à la réalisation de la mission. Chacune des parties s'engage pour la bonne réalisation de la mission définie.

L'objectif en 2017 est de poursuivre la contractualisation et **d'aller vers une plus grande implication des entreprises accompagnées** par le BEP en leur demandant de prendre en charge une partie des prestations réalisées par les conseillers. La facturation sera effective au 1er janvier 2017.

Proposer un accompagnement stratégique

La mission de conseiller d'entreprises consiste à offrir un **service d'accompagnement stratégique personnalisé** en fonction des besoins de l'entreprise.

Après avoir pris connaissance des projets de l'entreprise et établi un diagnostic 360°, le conseiller élabore avec l'entreprise **un programme d'actions** définissant les services et supports nécessaires pour favoriser la croissance de celle-ci et le développement de ses projets d'innovation.

La mise en œuvre du programme d'actions et les services de soutien aux entreprises et porteurs de projets ciblées par le BEP sont réalisées tantôt par les **conseillers généralistes**, tantôt par les **conseillers spécialisés**, qui fonctionnent en équipe projet. Ils interviennent dans les matières suivantes :

- **Stratégie d'entreprise** : sur la base d'un diagnostic global, identification des enjeux et opportunités de développement et construction du business model de l'entreprise ;
- **Stratégie commerciale** : identification et profilage des cibles, optimisation des parcours clients ;
- **Internationalisation** : approfondissement du diagnostic de base et réalisation d'un "check-up international", élaboration d'une stratégie d'internationalisation ;
- **Finance** : mise en place d'outils d'aide à la décision et au suivi de l'impact de la mise en œuvre de projets d'innovation/d'internationalisation sur la structure des coûts et des revenus ;
- **Communication** : développement de stratégies de communication ;
- **Innovation dans le management** : mise en place de modèles organisationnels qui favorisent l'innovation continue et l'agilité opérationnelle (empowerment, dynamique collaborative, etc.) ;
- **Innovation produit/service par les usages et développement client** : favoriser l'idéation, l'émergence de nouveaux produits/services à partir de méthodes de cocréation participatives centrées sur l'utilisateur, le client final ;
- **Intelligence stratégique** : mise en place d'e-reputation, de veille concurrentielle, diversification de marchés et, analyse des tendances, sensibilisation à la sécurité et protection de l'information ;
- **Economie circulaire** : sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité via des ateliers collectifs et le développement de méthodologies d'accompagnement de projets d'entreprises.

Le conseiller est le référent de l'entreprise pour la mise en œuvre de ses projets de développement. Cependant, des synergies sont établies entre le BEP et ses **partenaires** afin que l'entreprise puisse bénéficier de l'expertise d'organismes tiers, tant publics que privés.

Parallèlement à l'approche individuelle de l'entreprise et à l'accompagnement, le BEP souhaite favoriser **la rencontre et la création d'une culture de collaboration des entreprises entre elles** pour leur permettre de tisser des synergies et de développer des projets d'innovation communs.

Renforcer le partenariat avec d'autres organismes d'accompagnement

Il s'agit dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds structurels européens, d'optimiser les actions, moyens et spécialisations des opérateurs [UCM](#), [CCI Connect](#), Job'in, Challenge, Azimut, les invests ([Namur Invest](#), Investsud...) et du BEP, au bénéfice des entreprises namuroises ciblées.

Par ailleurs, au niveau wallon, des partenariats existent entre le BEP et une série d'opérateurs actifs dans les services d'accompagnement aux entreprises. Chaque organisme a un rôle défini et les limites des interventions de chacun sont précisément fixées. Ces partenariats sont formalisés par des conventions.

Dans le cadre du service de coaching, le BEP analyse les projets et accompagne l'entreprise ou le porteur dans le développement de ses idées. Le cas échéant, en fonction de la nature des besoins, il active **les partenariats utiles**. Son rôle est également de coordonner l'ensemble des prestations de chaque organisme afin de couvrir au maximum les besoins de l'entreprise.

Favoriser l'approche territoriale de l'accompagnement et les circuits courts

En fonction des filières d'activités phares de certains pôles, différents projets et actions spécifiques à certaines cibles sont mis en œuvre.

En 2017, le BEP accentuera l'**accompagnement de projets orientés circuits courts** grâce à l'opérationnalisation de deux projets Interreg.

- **Bâti C²** vise à favoriser le développement économique des PME's du secteur de la construction par l'utilisation de circuits courts. Le BEP s'associe à des partenaires transfrontaliers pour améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande en éco-matériaux et offrir aux entreprises une large gamme de services d'accompagnement. Les méthodes sont basées sur la mise en commun des ressources des opérateurs avec un transfert de compétences et de techniques entre eux. Un premier travail sera d'orienter les business models des acteurs de la construction pour répondre à la demande du marché en circuits courts. Un travail de sensibilisation sera également réalisé afin de stimuler la demande des acteurs tels que les maîtres d'ouvrage privés, les collectivités publiques et les prescripteurs. Il convient de les encourager à utiliser des ressources locales et de les outiller. Enfin, pour que l'économie fonctionne et que les échanges transfrontaliers soient pertinents, il faut améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande. C'est ici que la valorisation des savoir-faire prendra tout son sens puisqu'elle sera, grâce à l'accompagnement individuel, intégrée pleinement dans la stratégie de croissance de l'entreprise.
- **Re C²** a pour objectif de rechercher des complémentarités d'entreprises pour réduire la production de déchets, stimuler la réutilisation de matériaux et favoriser l'émergence de méthodes innovantes de réutilisation de matières à l'échelle des territoires transfrontaliers, par le recours aux circuits courts qui, de par leur nature, rendent les acteurs plus responsables avec des résultats tangibles plus rapidement. Il s'agit d'explorer les voies destinées à favoriser le développement de modèles de production et de consommation plus vertueux, en cohérence avec les incitations au développement de filières de réemploi, réutilisation, recyclage et de valorisation impulsées par l'Union Européenne (Directive déchets).

L'attraction des investisseurs

En 2017, l'accent sera mis sur la commercialisation des nouvelles disponibilités foncières viabilisées sur les zones d'activité économique et sur la location des nouveaux halls-relais. Une prospection ciblée sera opérée en vue d'attirer des investisseurs extérieurs à la Wallonie.

Optimaliser la relation client dans les parcs, centres d'accueil, équipements thématiques et nouveaux espaces

Sur la base du processus d'implantation des entreprises, une adaptation des **outils et méthodes de gestion** des projets de ces clients sera opérée en fonction des retours utilisateurs:

- **La plateforme de services en ligne** au bénéfice des entreprises implantées dans les parcs d'activité économique permet une traçabilité de leurs requêtes. Elle fera l'objet d'une analyse afin de déterminer quels usages sont les plus pertinents (bâtiments relais, réservation de salles de réunion, adaptation de la signalétique, questions techniques, demandes particulières,...).
- La vente des parcelles dans les parcs d'activité économique a été intégrée dans **un processus et un outil transversal aux départements du BEP**, allant du dépôt des demandes des entreprises jusqu'à la signature des actes, et au suivi des implantations, tout en générant automatiquement l'ensemble des pièces utiles lors des différentes étapes. L'objectif est de faciliter et renforcer l'efficacité et la traçabilité de la gestion des dossiers des clients investisseurs. L'opérationnalisation de ce processus sera une priorité en 2017.

Attirer de nouveaux investisseurs

Dans une logique de cohérence entre la dynamisation des filières d'activités prioritaires pour la Province et l'attraction d'entreprises, l'objectif fixé en 2016, de cibler davantage les entreprises à accueillir selon les atouts namurois en terme d'équipements, formations, main d'œuvre, unités de R&D, opportunités de partenariats avec le tissu local,... conduira en 2017 à de la **prospection ciblée**.

Un **tableau de bord** de planification et de suivi des actions de prospection et de prises de contacts individuels avec des investisseurs potentiels (hors Wallonie) en 2016 permettra d'affiner la politique d'attraction en 2017.

Les actions suivantes seront menées :

- Dynamisation du **site internet** www.invest-in-namur.be et accentuation de l'utilisation de modes de communication digitale et papier : implémentation de recommandations pour améliorer la performance du site.
- Nouvelles actions **marketing digital**, en tenant compte de l'impact des 1ers essais de web marketing en 2016, sur la base d'une segmentation précise des cibles. En ce sens, des bases de données sectorielles et professionnelles seront utilisées, notamment avec l'appui d'entreprises (afin de toucher leurs clients et fournisseurs).
- Campagne de promotion dans la presse locale et régionale, sur les nouvelles disponibilités foncières des parcs d'activité économique.
- Mise en place d'un programme de réunions et rencontres avec les prescripteurs les plus motivés afin d'identifier les prospects, construire les **argumentaires** d'une prospection personnalisée et proposer des offres d'implantation sur mesure intégrant le foncier et les services pointus en fonction des investisseurs concernés.
- Participations/visites de **salons** sectoriels (en plus du **MIPIM**), et d'**événements**,... et programmation de rencontres ciblées lors de ces manifestations pour assurer la visibilité des opportunités d'implantation sur le territoire namurois.
- Gestion du **Welcome Office ASEAN** à Crealys®: en partenariat avec l'**AWEX**, le BEP propose des services d'encadrement à l'export et d'accueil des investisseurs potentiels provenant des pays de l'Asie du Sud-Est.

Accompagnement des entreprises actives dans les circuits courts

Le BEP poursuivra en 2017 son accompagnement des producteurs du secteur agroalimentaires en circuits courts autour de 2 axes : l'accompagnement technique et économique de projets individuels et l'accompagnement à la mise en œuvre de projets collectifs. Le BEP donne la priorité aux projets qui contribuent à la construction de filières locales intégrées (lait, céréales, viande, fruits & légumes).

Accompagner sur le plan technique et économique les projets individuels

Les producteurs ont besoin d'aide pour définir leur stratégie, analyser la rentabilité de leur projet, acquérir de nouvelles techniques de production/transformation et gestion. Ils ont également besoin d'aide pour investir, trouver les sources de financement de leur projet et accéder aux outils, notamment fonciers.

Accompagner à la mise en œuvre de projets collectifs

Pour satisfaire les besoins d'une clientèle exigeante et répondre aux normes alimentaires, les producteurs sont de plus en plus conscients de l'importance de se fédérer et mutualiser leurs coûts fixes. Pour travailler en collectif, ils ont besoin d'aide pour organiser leur « business model » et analyser la faisabilité technico-économique de leur projet. En 2017, le BEP poursuivra également l'accompagnement de 3 projets dans le cadre de l'appel à projet « Hall Relais Agricole » (Grelinette, Fournipac et Paysans Artisans).

BEP Développement Territorial

Les constats

- La dynamique d'un territoire s'appuie sur l'activité de multiples acteurs tant publics que privés. L'enjeu principal du BEP est de faciliter et d'accompagner ces initiatives afin de **contribuer au devenir attractif d'un territoire commun**.
- **Les enjeux territoriaux sont multiples** : démographie (croissance et vieillissement de la population), climat et énergie (respect des engagements wallons), compétitivité et attractivité économique du territoire, cohésion sociale (notamment la réponse aux besoins en logements et en équipements) et mobilité (améliorer la fluidité du réseau et l'efficacité des transports en commun).
- En matière d'infrastructure d'activité économique, de nouvelles règles sont en préparation par la Wallonie en vue de concrétiser **la stratégie de développement infrastructurel à haute valeur ajoutée** pour l'accueil des entreprises en Wallonie.
- **En matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de patrimoine**, la Wallonie mène une **réforme du Code (CWATUPE)** pour faire face à ces défis.
- Dans ce contexte où les outils d'aménagement du territoire évoluent d'une dimension réglementaire vers des outils d'orientation pour permettre de mobiliser les espaces stratégiques au développement, il est essentiel de **poursuivre la construction d'une vision stratégique du développement économique et territorial** en intégrant les spécificités des 38 territoires communaux.
- Vu les réflexions régionales de structuration du territoire wallon par la polarisation de territoires centraux urbains ou ruraux, il est essentiel de **démarquer le territoire lotharingien**, dans lequel l'espace namurois joue une articulation majeure, notamment par ses parcs d'activité économique, son économie résidentielle et son attractivité touristique.
- Les matières du développement territorial se complexifient et les Villes et Communes sont parfois isolées face aux impératifs régionaux et à la mise en œuvre locale des mesures. Elles recherchent donc **un ensemble qui leur assure une vision globale et analytique** de la problématique à l'échelle d'un projet de bâtiment, de quartier, de village, de ville ou d'un territoire plus vaste.
- **Le modèle de la Smart City** se développe dans de multiples territoires. Ce modèle de territoire intelligent repose notamment sur l'innovation, la mobilité durable, l'implication des citoyens et une recherche de meilleure efficacité des services publics. Il est nécessaire de créer les conditions adéquates à l'émergence de ce modèle sur le territoire namurois.

Les objectifs

- **Des espaces pour l'activité économique :**
 - Développer et équiper des parcs de qualité, adaptés au tissu économique régional, provincial et local.
 - Mettre à disposition des entreprises 500 hectares de parcs d'activité économique entre 2010 et 2025.
- **Une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse :**
 - Poursuivre la construction d'une stratégie commune de développement territorial de l'espace provincial namurois en s'appuyant sur les différentes dynamiques territoriales.
 - Anticiper les besoins à moyen terme en nouveaux espaces pour l'activité économique avec de nouveaux concepts de parcs et de bâtiments d'activité économique.
 - Accompagner les territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe en menant des études stratégiques communales et supra-communales.
- **Des projets réalistes pour le développement local :**
 - Faciliter le développement des Communes en inscrivant le territoire namurois dans les démarches de partenariats régionaux et européens en se positionnant en tant qu'interlocuteur privilégié pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets.
 - Concrétiser les projets dans le cadre du partenariat renforcé avec la Province, les Communes et autres collectivités locales en se positionnant comme assistant à maîtrise d'ouvrage tout au long du projet.
 - Accompagner les projets de mise en valeur des atouts territoriaux tant naturels, que culturels, architecturaux ou vivants du territoire provincial afin d'amplifier la visibilité et l'attractivité du namurois au sein de l'espace wallon par le développement de la qualité de ses centres urbains ou de son espace rural.
- **Une dynamique territoriale intelligente et ingénieuse :**
 - Sensibiliser les Communes et les autres partenaires à l'intérêt des sujets et outils émanant du concept de la Smart City.
 - Construire et valoriser le positionnement smart du territoire namurois sur lequel pourra s'appuyer, à terme, une stratégie de marketing territorial.
 - Initier et piloter la mise en place de solutions innovantes et smart à l'échelle supra-communale.
 - Initier une réelle dynamique territoriale en impliquant les acteurs clés du territoire notamment au travers d'une plateforme collaborative.
 - Accompagner les Communes dans la mise en place de projets innovants.

Les indicateurs

Activité économique

- nombre d'hectares reconnus pour de **nouveaux parcs d'activité économique** : 75
- nombre d'hectares de **parcs d'activité économique à disposition des entreprises** : 0
- nombre de m² de **hall-relais à disposition des entreprises** : 0

Stratégie

- nombre de **Communes accompagnées** : 38

Projets

- nombre de **Communes accompagnées** : 38
- nombre de **projets en cours** :
 - **Bâtiments publics** : 30
 - **Logements et espaces publics** : 25
 - **Tourisme** : 10
 - **Energie** : 2
 - **Smart city** : 5
- nombre de **projets communaux conventionnés en 2017** : 15
- nombre de **projets communaux finalisés en 2017** : 15
- nombre d'**acteurs non communaux accompagnés** : 5

Animation territoriale

- nombre de **manifestations collectives organisées** : 5
- nombre de **participants** : 400
- nombre **d'actions de sensibilisation à l'Europe** : 10
- nombre de **jeunes sensibilisés à la problématique européenne** : 150

Aménagement du territoire et urbanisme

En tant que partenaire privilégié des Villes et Communes namuroises, le BEP facilite le développement de projets visant à améliorer l'attractivité du territoire et à répondre aux besoins en logements, en services, en activités économiques et en espaces publics de qualité.

Dans ce cadre, l'aménagement du territoire et l'urbanisme permettent de développer une vision prospective du devenir des territoires et créent les conditions urbanistiques d'un développement de qualité et adapté aux spécificités des espaces urbains et ruraux.

Stratégies de développement territorial

Andenne :

- Mission de conseils en agriculture urbaine : cette étude consiste à étudier la potentialité de développement d'un **projet d'agriculture urbaine** autour de la ferme Ansias à Andenne. L'objectif est d'alimenter une part importante de la population andennaise, notamment en fruits et légumes, mais également de nouer un partenariat avec le Centre Saint-Lambert. Ce dernier est le lieu de résidence et d'activités de près de 240 hommes et femmes adultes présentant une déficience intellectuelle. Cette mission est réalisée en partenariat avec le Centre de conseils en agriculture urbaine (ULg - Gembloux Agro-Bio Tech).

Dinant :

- Projet de ville : Il s'agit de définir un véritable projet de dynamisation du centre-ville pour Dinant ayant pour objectifs majeurs une amélioration significative de son attractivité et de son image de marque. Cette étude doit aboutir à la mise en place d'un outil de planification et d'aide à la décision au service de politiques urbaines de centre-ville menées par les autorités locales à court terme, soit durant les 5 années après la fin des travaux de la croquette estimée à février 2017.

Val de Sambre :

- Projet de territoire de Sambreville : celui-ci vise d'une part à identifier sur le territoire les éléments moteurs d'un redéploiement économique et d'autre part à spatialiser et à programmer les aménagements à venir. Ce projet de territoire doit permettre un redéploiement économique et urbanistique durable de la Commune basé sur le respect des équilibres économiques, sociaux et environnementaux avec comme objectif majeur, une croissance économique intelligente, durable et inclusive.
- Master plan de valorisation des rives de Sambre: il s'agit d'une étude de positionnement et de reconversion des sites industriels situés en bord de Sambre sur les territoires de Sambreville et de Jemeppe-sur-Sambre.
- Reconversion du site de Saint-Gobain: Le BEP accompagne la Ville de Couvin dans une perspective « post-contournement ». Sur base d'un diagnostic territorial et du travail d'opportunité des acteurs locaux, le projet de Ville définira une vision stratégique. Il identifiera les objectifs ciblés à 5 ans (à dater de la fin des travaux du contournement estimée à fin 2017) en matière de développement de l'attractivité économique, touristique, et commerciale ainsi qu'en matière de renforcement des services au centre-ville, d'attractivité résidentielle et de mobilité. Des fiches-actions seront réalisées pour décrire les actions « phares » à mettre en œuvre à court terme pour concrétiser ce projet de Ville.
- Projet de Ville de Couvin « post-contournement »: le BEP accompagne la Ville de Couvin dans une perspective « post-contournement ». Sur base d'un diagnostic territorial et du travail d'opportunité des acteurs locaux, le projet de Ville définira une vision stratégique. Il identifiera les objectifs ciblés à 5 ans (à dater de la fin des travaux du contournement estimée à fin 2017) en matière de développement de l'attractivité économique, touristique, et commerciale ainsi qu'en matière de renforcement des services au centre-ville, d'attractivité résidentielle et de mobilité. Des fiches-actions seront réalisées pour décrire les actions « phares » à mettre en œuvre à court terme pour concrétiser ce projet de Ville.

Projets de logements

Andenne :

Quartiers nouveaux" lancé par le Ministre wallon de l'Aménagement du territoire. Le développement du site passe par un montage opérationnel et des démarches urbanistiques qui seront initiées en 2017 pour permettre le développement de ce site.

- **PCAR - ZACC** d'Anton : Dans la suite du **PCAR** Andenelle Est : le projet a pour but d'élaborer un plan communal d'aménagement sur une partie des bords de Meuse. L'objectif est de structurer l'entrée de ville depuis Huy. Le **PCAR** RévPCA">PPA n°3 dit Pégard : Il s'agit d'un plan communal d'aménagement au centre d'Andenne en vue de restructurer le quartier visé (zone d'habitat et zone d'activité économique). Le projet est au stade de l'adoption provisoire.
- partie des bords de Meuse à Seilles. L'objectif est de requalifier l'habitat avec de nouvelles activités et en réaménageant les bords de Meuse, tout en répondant à la demande croissante de logement sur la commune d'Andenne. Le **SAR** vise le développement d'habitat et d'activité économique. Ce projet envisage le développement de la ville SARla démarche en 2017.

Gembloux :

- **PCAR** de la Gare : ce projet vise le développement d'un nouveau quartier à proximité de la gare de Gembloux. Ce nouveau quartier, imaginé comme un "projet de gare", est conçu pour abriter un millier de logements dans un cadre de vie de grande qualité. UneSARblic et aux services à offrir à la population. LePCA fera l'objet d'une adoption de l'avant-projet en 2017.

Plan Habitat Permanent :

- Le territoire namurois est le plus touché par la problématique de l'Habitat Permanent (domiciliation de personnes dans d'anciens équipements touristiques). Treize Communes namurPCARe Cohésion Sociale. Le BEP soutient et aide les Communes concernées en développant leur stratégie opérationnelle pour la requalification de ces sites.

Aménagement d'espaces publics

Programme Wallon de Développement Rural

Divers projets d'aménagements de centres ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets FEADER pour les Communes suivantes :

Assesse :

- Aménagement du centre de Crupet

Ciney :

- Aménagement de la Place Monseu

Hamois :

- Aménagement de la Place

Onhaye :

- Aménagement de la place de Serville

Si ces projets sont retenus dans le cadre du FEADER, ils feront l'objet d'un suivi si les Communes en font la demande. Si ces projets n'étaient pas retenus, le BEP étudiera la possibilité de retravailler ces dossiers et de les déposer dans le cadre d'autres appels à projets, programmes ou subventions.

Organisation d'un séminaire sur les Quartiers Nouveaux au MIPIM

Le BEP sera présent au MIPIM, salon international de l'immobilier à Cannes en mars 2017. Un séminaire y sera organisé. Il portera sur la thématique des Quartiers Nouveaux. Les projets namurois qui s'inscrivent dans cette réflexion de développement territorial y seront présentés auprès des promoteurs.

Energie

Avec la volonté d'apporter aux Villes et Communes namuroises des solutions adaptées et coordonnées face aux enjeux énergétiques, le BEP s'est engagé comme coordinateur de la Convention des Maires sur le territoire provincial. L'objectif est d'apporter le soutien technique et administratif nécessaire à l'exécution des engagements publics communaux en particulier en ce qui concerne la gestion et la rénovation du patrimoine immobilier public et le développement des énergies renouvelables.

Promouvoir l'adhésion à la Convention des Maires

Le BEP est à l'origine d'un projet pilote qui fédère 11 Communes autour d'un projet : **la réduction des émissions de gaz à effet de serre**. Les objectifs sont fixés à 20% pour 2020 et 40 % pour 2030. Les Communes concernées sont : Namur, Gembloux, Fernelmont, Eghezée, La Bruyère, Jemeppe-sur-Sambre, Floreffe, Profondeville, Assesse, Gesves et Andenne.

Cette action s'inscrit dans le **programme POLLEC 2** qui permet à des Communes de bénéficier d'un soutien financier pour le recours à une expertise externe en vue d'élaborer un plan d'actions en faveur de l'énergie durable. Cette démarche entérine leur adhésion à la Convention des Maires signée par des milliers d'autorités locales à travers l'Europe, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en matière de climat et d'énergie sur leur territoire.

Le BEP poursuivra en 2017 la diffusion de l'intérêt pour les Communes d'adhérer à la convention des Maires et assurera la coordination de celles qui y adhèrent.

Fournir une assistance technique et stratégique aux Communes

Les Communes désireuses de rejoindre la Convention, mais qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour préparer un plan d'actions en faveur de l'énergie durable pourront s'appuyer sur **les compétences technique du BEP** notamment au travers d'un futur appel à projet POLLEC 3.

De plus, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments publics seront poursuivies.

Une information plus spécifique sur les services suivants sera menée en 2017 :

- **La comptabilité énergétique automatisée**
A travers son programme d'actions Smart City by BEP, le BEP informera et accompagnera les Communes pour la mise en place des solutions simplifiées permettant de réaliser une comptabilité énergétique visant au :
 - Recueil des données via capteur
 - Traitement automatisé des données
 - Interprétation et présentation des résultats simplifié

Le BEP sera en mesure d'informer les Communes sur les nouveaux produits disponibles sur le marché, les subsides envisageables et le montage administratif d'un tel dossier.

- **La réduction des consommations énergétiques** via un Contrat de Performance Energétique (CPE)
Le Contrat de Performance Energétique a pour objet de garantir dans la durée une amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment ou ensemble de bâtiments existants. L'amélioration de l'efficacité énergétique consiste en la réduction de la consommation énergétique et, le cas échéant, la modification du niveau de service.
- **La mise en place d'installations de production d'énergie renouvelable**, et en particulier les pré-études pour l'installation de panneaux photovoltaïques
Le BEP exploite une unité de production photovoltaïque de 250 kWc sur son site de Floreffe. Grâce à l'expérience acquise dans ce projet, nous sommes en capacité de guider les Communes dans un projet similaire : réalisation d'une pré-étude (choix du site et pré-dimensionnement de l'installation), rédaction d'un cahier de charges et lancement d'un marché public avec financement des installations par un tiers-investisseur, suivi du marché, suivi de la production, ...
Des visites seront organisées en 2017 à l'attention des mandataires et agents communaux pour présenter les compétences du BEP en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage "énergie" et partager les expériences liées à la gestion du patrimoine et de l'énergie.

Lancer un projet POLLEC 3 - Entre-Sambre-et-Meuse

Un nouvel appel à projet Pollec est annoncé fin 2016.
En tant que coordinateur de la Convention des Maires, le BEP diffusera cette dynamique dans le territoire de l'Entre-Sambre-et-Meuse en vue d'établir avec les Communes concernées une stratégie énergie climat.

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Les Communes font de plus en plus souvent appel aux services du BEP pour les accompagner dans le montage et la réalisation de projets de bâtiments publics ou dans la valorisation de potentiel foncier publics.

Afin de répondre à cette demande croissante, le BEP se positionne comme interlocuteur privilégié des Communes namuroises pour la concrétisation de leurs projets en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ces missions techniques reposent sur l'expertise du BEP en matière de développement territorial, d'urbanisme, de construction, montage de projets public-privé et de gestion de la filière énergie.

Le BEP peut ainsi proposer un service adapté en fonction des besoins des collectivités locales :

- La programmation et l'estimation
- La recherche du type de marché
- L'écriture du cahier spécial des charges
 - L'analyse des offres
 - Le suivi de chantier

Bâtiments administratifs - bureaux

Fosses-la-Ville :

- Rénovation du château Winson : le réaménagement du château existant et la construction d'une extension se poursuivront en 2017 en vue d'accueillir les services communaux et le CPAS.

Gembloux :

- Relevé des surfaces des bâtiments publics : suite à la construction du nouvel Hôtel de Ville, une étude de relocalisation de bureaux se terminera début 2017.

La Bruyère :

- Nouvelle administration communale : Le démarrage du chantier est attendu pour 2017.

Province de Namur :

- Maison administrative : le BEP accompagne la Province dans la conception et la réalisation d'une nouvelle cité rassemblant les différents services administratifs. Dans ce cadre, le BEP a lancé en 2016 le marché de conception et réalisation. Il assurera en 2017 l'analyse des offres reçues en collaboration avec les services provinciaux afin de désigner le groupement qui sera chargé d'ériger le complexe.

Gouvernement wallon :

- Cité des métiers - formation : la programmation étant finalisée en 2016, l'année 2017 sera consacrée à la faisabilité d'implantation et l'ajustement programme.

Bâtiments de services d'intervention

Police Haute-Meuse :

- Création d'un nouvel hôtel de Police situé rue Saint-Jacques à Dinant : cette mission complète de la programmation au suivi de chantier est réalisée en partenariat avec l'INASEP. La mise en adjudication a été réalisée en 2016 et le suivi des travaux est prévu en 2017.

Sambreville :

- Caserne des pompiers : le BEP accompagnera la Ville et la zone de secours Val de Sambre lors de l'installation dans les locaux. Il procédera ensuite à la réception définitive.

Bâtiments d'accueil - crèche, maison de repos et résidence services

BEP :

- Etude sur les aînés : dans la continuité de ses recherches menées en 2016, le BEP identifiera les besoins des Communes namuroises tant rurales qu'urbaines. L'objectif est de définir les outils à mettre en place pour les Communes tenant compte du contexte socio-économique de la population.
- Un événement sera organisé sur cette thématique afin d'informer les Communes namuroises des solutions concrètes à envisager pour répondre à ce défi démographique des prochaines années.

Bièvre :

- Nouvelle Résidence Saint-Hubert : La mise en adjudication a été réalisée fin 2016 et le suivi des travaux est prévu en 2017. L'accompagnement de la maison médicale de Bièvre a été retenu dans le cadre du programme FEADER.

Ohey :

- Résidence services : dans le cadre de ce projet, le BEP a accompagné la Commune dans la mise en place d'une structure et d'un mode de marché, l'élaboration d'une programmation et le lancement d'un marché public.

Ciney :

- Salle des fêtes du Marché Couvert : le projet consiste en la construction d'une nouvelle salle des fêtes sur le site du Marché Couvert de Ciney. L'étude programmatique et le cahier des charges sont réalisés. Le marché de concept & built sera lancé en 2017.

Gembloux :

- Centre culturel : en vue de la rénovation du bâtiment existant et de la construction d'une extension, le marché public de travaux a été élaboré en 2016. L'analyse des offres et le suivi du permis d'urbanisme seront les dernières étapes du BEP en 2017.

Havelange :

- Aménagement d'une salle polyvalente : le BEP a été désigné comme auteur de projet pour la rénovation et l'aménagement d'une salle polyvalente dans l'ancien hall des travaux situé à l'arrière de l'administration communale. En 2017, le BEP procédera à la rédaction et au lancement du marché de travaux ainsi qu'au suivi du chantier.

Jemeppe-sur-Sambre :

- Centre culturel :
 - Le BEP se chargera de l'élaboration d'un marché en conception et réalisation pour les parties scénographie, son et image, du nouveau centre culturel qui va être construit.

Namur :

- Extension hall sportif de Belgrade : le projet comprend la démolition des vestiaires existants, la construction de nouveaux vestiaires et la création d'une nouvelle entrée. Le marché de travaux sera lancé en 2017.
- Portail de la Marlagne : le BEP a étudié le projet de rénovation de l'édifice en 2016 ; il lancera le marché de travaux en 2017.
- Espace Rogier : dans le cadre du réaménagement du quartier Rogier en vue d'y implanter le Conservatoire de musique, le centre d'art vocal et de musique ancienne (CAV&MA), un espace HORECA, la Cité des Métiers, un parking souterrain et des logements privés et sociaux, le marché de concept & built a été attribué pour l'Espace Rogier, 1ère phase, fin 2016. L'Espace Rogier 2ème phase sera attribué en mai 2017.

Province de Namur :

- Maison de la Culture de Namur : la rénovation et l'extension de la Maison de la Culture existante débiteront en 2016. Le BEP assurera le suivi de l'ensemble du projet.

Viroinval :

- Centre culturel : dans le cadre de la construction d'une extension au Centre culturel dans une ancienne grange, les travaux débiteront en 2017.
- Aménagement intérieur de la gare d'Olloy : le BEP assure la mission d'auteur de projet pour les travaux d'aménagement, dans le suivi de sa mission assurée pour l'enveloppe.

Programme Wallon de Développement rural

Le BEP a accompagné les Communes suivantes dans le dépôt de dossiers FEADER visant la création de bâtiments multifonctionnels :

- **Hastièrre** : création d'une maison multifonctionnelle
- **Floreffe** : création d'une maison des citoyens

Ces deux projets ayant été sélectionnés dans le cadre du FEADER. Si les Communes en font la demande, le BEP pourra les épauler pour le suivi de ces dossiers.

D'autres projets avaient également été déposés en 2016 mais n'ont pas été retenus. Il s'agit des projets suivants :

- **Ohey** : aménagement d'une maison associative
- **Fernelmont** : création d'une maison des citoyens
- **Yvoir** : création d'une maison multifonctionnelle à Mont-Godinne
- **Florennes** : aménagement de l'espace culture en maison multifonctionnelle
- **Walcourt** : création d'une maison des citoyens

Le BEP va étudier la possibilité de retravailler ces dossiers et de les déposer dans le cadre d'autres appels à projets, programmes ou subventions.

Espaces publics et autres bâtiments

Anhée :

- Camping Les Respes à Denée : la finalisation des travaux et aménagement des abords sont prévus en 2017.

Namur :

- Rénovation de l'Eglise des Oblats : dans le cadre de l'aménagement de l'Eglise des Oblats, le permis a été déposé fin 2016. Les travaux débiteront début 2017.

Fernelmont :

- Le projet porte sur l'aménagement d'un verger didactique. En 2017 le marché sera lancé et la désignation de l'entreprise pour la réalisation du jardin et du verger sera effectuée.

Ciney :

- Ancien cinéma Caméo : les travaux de démolition ont été réalisés fin 2016 en vue d'accueillir des logements privés.
- Rue du Condroz : la construction de logements sociaux a débuté fin 2016 et continuera en 2017.

Havelange :

- Logement de transit à Flostoy : les travaux de transformation d'une ancienne école en logement transit se réaliseront début 2017.

Sambreville :

- Projet Rive Gauche: il vise le développement d'un nouveau quartier d'habitat en rive gauche de la Sambre, face à l'administration communale, en lien avec le projet European. En 2017, l'étude de sol sera réalisée.

Des espaces pour l'activité économique

*Le BEP dispose de 34 parcs d'activité économique, 30 halls-relais/centres d'entreprises, un Smart Work Center.
Soit 1.390 hectares qui hébergent 1.108 entreprises et 15.515 travailleurs.
Le taux de saturation actuel des parcs est de 86%.*

Objectifs qualitatifs et quantitatifs

L'aménagement de nouveaux parcs d'activité économique participe au renforcement de la position stratégique du territoire namurois dans l'espace économique wallon.

La conception des nouveaux équipements s'intègre à l'environnement local et aux évolutions économiques et sociétales notamment en maintenant **un bon équilibre entre montant de l'investissement/qualité du parc/besoin des entreprises et des citoyens.**

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- **Phase de procédure administrative d'aménagement du territoire :**
 - Objectif pour 2017 : 75 hectares
- **Phase d'équipement en cours :**
 - Objectifs pour 2017 : 26 hectares

En 2017, le BEP poursuivra sa **collaboration avec l'association française [Palme](#)** qui constitue un réseau d'échanges précieux pour améliorer qualitativement l'aménagement des parcs d'activité économique. Le BEP compte organiser, avec le soutien de [Palme](#), des formations et visites d'expérience afin de s'inspirer de ce qui se fait de mieux et d'anticiper les évolutions futures, de manière à ce que les aménagements des parcs correspondent aux besoins du tissu économique local.

Par ailleurs, l'analyse menée sur **l'identification de sites potentiels pour la création de zones d'activité économique** sera poursuivie, notamment dans le cadre de futurs appels à projets régionaux. Les études prospectives sur l'aménagement des parcs seront également poursuivies, tant sur les aspects énergétiques (réseau de chaleur, géothermie, biomasse,...) que sur les besoins spécifiques des acteurs de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité.

Pour fin 2017, **une étude sera réalisée sur les nouvelles zones d'activité économique à développer.** Dans un premier temps, après avoir identifié les sites et réalisé une analyse urbanistique et environnementale de ceux-ci, cette étude justifiera le développement d'une nouvelle zone sur ceux-ci sur base notamment d'une analyse du contexte socio-économique.

Cette étude se complètera dans un second temps d'une réflexion sur les services qu'offre le BEP à destination des entreprises, ainsi que sur l'attractivité et le positionnement de ses parcs d'activités.

Requalification des parcs existants

Dans le cadre de l'appel à projet "redynamisation" lancé par le Ministre wallon de l'Economie en 2013, une subvention a été octroyée pour les parcs suivants :

- **Walcourt ;**
- **Fernelmont ;**
- **Ciney-Biron ;**
- **Gembloux-Sauvenière.**

Les travaux relatifs à la remise en état des voiries, de l'éclairage ainsi que le renforcement des télécoms ont été étudiés en 2015. Les travaux ont débuté en 2016 et seront finalisés en 2017.

Parcs intercommunaux

Les parcs d'intérêt régional

- En phase de conception urbanistique :
 - **L'extension du parc de Ciney-Biron** (51 hectares) : l'adoption provisoire du PCA est programmée en 2017. Une étude particulière sur le positionnement sera également menée;
 - **L'extension du parc de Rochefort** (24 hectares) : l'Arrêté ministériel de révision du plan de secteur est attendu en 2017;
 - **L'extension du parc de Mariembourg** (40 hectares) : la réalisation de l'étude d'incidences environnementales sera réalisé en 2017;
 - **L'extension du parc de Walcourt** (13 hectares) : l'adoption définitive du PCA;
 - **Le parc de Philippeville** (27 hectares) : la réalisation du dossier de demande de révision a été réalisée en 2016 et sera instruite en 2017;
 - **Le parc d'Achène** : l'extension du parc d'activité sera étudiée en 2017.
- En phase d'équipement :
 - **Le parc de Noville-les-Bois (Fernelmont)** : sont prévus en 2016 et 2017 l'entretien des aménagements verts de la zone tampon côté village ainsi que l'aménagement de l'espace vert central . Un plan d'actions pour

concilier biodiversité et activité économique sera également mis en œuvre dans le cadre de la Charte Wallonie-Nature signée en 2015. La valorisation complète de l'espace inscrit dans le périmètre de reconnaissance sera également à l'étude;

- **Le parc de Sauvenière (Gembloux)** : l'entretien des aménagements verts de la zone tampon de la dernière phase d'extension seront réalisés en 2016 et 2017.

Les parcs d'intérêt supra-communal

- En phase de conception urbanistique :
 - **L'extension de Mettet** (15 hectares) : l'adoption de l'avant-projet est programmée en 2017;
 - **Le parc d'Onhaye - Anthée** (8 hectares) : l'adoption définitive du
 - **Le parc de Dinant - Sorinnes** (8 ha) : l'avant-projet sera adopté en 2017.
- En phase d'équipement :
 - **Le parc de La Houssaie- Andenne** (10 ha): les travaux ont été finalisés en 2016 et les aménagements verts seront entrepris en 2017;
 - **Le parc d'Yvoir - Spontin** (7 ha): les études techniques et le permis seront finalisés en 2017;
 - **le parc de Beauraing** (45 ha): l'aménagement des espaces verts et tampon sera **initié en 2017**.

Reconversion du site des casernes de Belgrade

Le site des casernes de Belgrade offre une opportunité de développer un parc d'activité économique urbain en valorisant des halls existants.

Sur base d'une analyse fine des potentialités du site, une reconversion pourra être initiée afin de développer une offre spécifique pour des TPE et PME en relation directe au centre-ville de Namur.

Parcs locaux

- En phase de conception urbanistique :
 - **Le parc de Bièvre "Les Fontaines"** (15 hectares) : l'avant-projet sera adopté début 2017 ;
 - **Le parc de Florennes** (3 hectares) : le dossier de reconnaissance économique sera réalisé début 2017;
 - **L'extension de Gedinne** (5 hectares) : l'approbation par le Gouvernement wallon est prévue début 2017;
 - **Le parc de Vresse-sur-Semois - Nafraiture** (4,5 hectares) : le projet sera adopté définitivement par le Conseil Communal fin 2017 ;
 - **Le parc de Fosse-la-Ville** (10 hectares) : demande de révision sera instruite en 2017;
 - **Houyet** ce projet vise la reconversion d'une zone d'extraction en parc d'activité mixte permettant d'accueillir un centre de recyclage de matériaux inertes, les activités de la Briqueterie et des PME. L'avant projet sera mené début 2017.
- En phase d'équipement :
 - **Le parc de Havelange** (8 hectares) : les travaux de voirie et d'égouttage ainsi que la pose des impétrants ont débutés en 2016 et se poursuivront en 2017.

CrealyS®, parc scientifique

CrealyS®, certifié ISO 14001, est spécialisé dans les sciences du vivant, les technologies de l'information et de la communication et une thématique sous-jacente, la gestion de la qualité, et ce, en fonction des compétences scientifiques existantes sur le territoire namurois, sans exclure d'autres secteurs intéressants.

Pour ce parc, on peut noter :

- En phase de conception urbanistique :
 - L'extension de CrealyS® (55 hectares): l'adoption provisoire du PCA est prévue en 2017.
- En phase d'équipement :
 - Une étude d'équipement visant à mettre en œuvre un tronçon d'égout séparatif entre la rue Louis Genonceaux et le déversoir d'orage existant rue Saucin a été réalisée en 2015. Les travaux de mise en œuvre seront finalisés en 2017.
 - La mise en œuvre des aménagements verts et piétons de la dernière voirie de desserte pour le business center 3 sera finalisée en 2017.

Ecolys®, parc dédié à l'éco-construction

Plus qu'un parc généraliste, [Ecolys®](#) est un lieu d'attractivité pour les entreprises attentives au développement durable et actives dans le secteur de l'éco-construction et toute entreprise classique qui adopte un mode de management respectueux de l'environnement et atteste dans sa construction et sa gestion d'un réel souci de développement durable (énergie, mobilité, déchets,...).

- En phase d'équipement :
 - Les **travaux d'équipements** visant à viabiliser les 18 hectares acquis en entrée de la zone sont prévus en 2017.
 - Des aménagements verts sont également prévus en 2017.

Par ailleurs, un projet européen Interreg VB Europe du Nord Ouest "[P@LabRe](#)" a été déposé. Ce projet a pour objectif global de tester des solutions innovantes favorisant un usage plus efficace des ressources dans la construction de bâtiments et d'infrastructures à usage économique, en utilisant les territoires d'activités comme laboratoire d'une urbanisation plus efficiente en ressources et matériaux. [P@LabRe](#) permettra de cerner et de tester les limites actuelles du marché pour proposer des solutions ambitieuses à grande échelle, en matière d'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables. Un pilote est prévu sur

le site d'Ecolys. Il s'agit d'un hall-relais composé de 3 cellules.

Complémentairement à ce nouveau bâtiment, le BEP va étudier la construction d'un second hall relais appelé Gamma. Il sera composé de plusieurs modules de tailles différentes et de quelques bureaux.

Le construction de ce dernier devrait débuter fin 2017.

Mecalys®, parc dédié à la filière process industriel

En phase d'équipement, le parc Mecalys® (45 hectares) situé à Petit-Waret sur les territoires d'Andenne et de Fernelmont est dédié à la filière process industriel.

Les **travaux d'équipements** se terminent en 2017 par la mise en œuvre des trottoirs et la jonction des impétrants gaz et électricité sur la N921. Les aménagements verts débuteront en 2017.

Un **hall-relais supplémentaire** sera construit en 2017 afin de compléter l'offre existante par un grand module.

Enfin, une réflexion sur l'extension de ce parc sera initiée afin de renforcer encore ce pôle économique.

Namur-Bouge, parc en liaison avec la thématique de la prise en charge du vieillissement

Le nouveau parc d'activité spécialisé de Bouge (Namur) se positionne comme :

- le soutien à l'autonomie des personnes : domotique, ergonomie et design centré sur l'utilisateur,
- la santé nutritionnelle
- l'e-santé.

Sa situation au croisement de la E42 et de la E411, avec un P+R et une liaison TEC performante vers la gare de Namur, le connecte aussi bien à son territoire provincial qu'à la macro-région dans laquelle il s'insère.

La qualité architecturale et urbanistique qui y sera développée lui permettra d'apporter de la qualité de vie aux zones d'habitat et une richesse écologique et paysagère à la zone agricole qui le borde. Il préfigure ainsi le mode de développement des parcs d'activité économique, qui deviennent de réels quartiers, à forte mixité, insérés dans une maille urbaine et écologique, en transition douce avec les espaces agricoles. L'adoption provisoire du PCA est prévu pour 2017.

Le développement de ce parc sera soutenu par un comité dynamisant constitué de partenaires locaux : Créagora, les hôpitaux namurois, des entrepreneurs privés, l'Université de Namur, Gembloux Agro-Bio Tech-ULg, Henallux, La Province de Namur, la Ville de Namur et le CPAS de Namur.

Les bâtiments relais et l'inventaire des bureaux

Bâtiments relais:

Afin d'accueillir des entreprises naissantes, l'offre en bâtiments relais sera étoffée en 2016 dans différents parcs d'activité. De nouveaux bâtiments seront étudiés et/ou mis en chantier durant l'année :

- A **Crealy®**: la rénovation des centres d'entreprises 1 et 2 complétés d'une extension de 2 ateliers entre les 2 bâtiments existants est envisagée.
- A **Mecalys®** : un nouveau hall-relais composé d'un grand atelier de 400m² sera étudié. La construction débutera dans le courant 2017.
- A **Ecolys®** : un nouveau hall-relais, baptisé Gamma, sera étudié et fera l'objet d'une attention particulière en éco-construction.
- A **Sambreville** : dans le cadre de l'appel à projet FEDER, l'extension de « Food is life » a été retenue. L'étude d'exécution sera finalisée et les travaux lancés pour la construction d'un bâtiment de six cellules (trois bureaux et trois ateliers) dans la zone nouvellement équipée.
- A **Namur**: le BEP portera le projet de rénovation de l'ancienne salle de sports de l'Université de Namur acquise en 2015, en vue d'y héberger un hub créatif, appelé TRAKK, également retenu dans le cadre de l'appel à projets **FEDER** Capitale de la Wallonie, le BEP réalise depuis 2011 un inventaire des disponibilités foncières en matière de bureaux dans le centre-ville et le grand Namur.
En 2013, l'inventaire a été étendu à d'autres centres villes plus périphériques du territoire provincial.
Ce document, mis à jour semestriellement, permet d'alimenter la base de données immobilière du BEP.
- A **Jemelle**: la rénovation-transformation d'un bâtiment situé à proximité de la gare à Jemelle est étudiée afin d'y développer un incubateur orienté « Image et communication » en synergie avec la télévision locale voisine du bâtiment, Matélé. Une étude visant à identifier les actions et spécificités de ce positionnement a été initiée en 2016. La poursuite du projet (montage opérationnel, aspects techniques,...) sera réalisée en 2017.

Démarche environnementale au sein des parcs

Charte "Entreprise Nature admise"

En 2015, le BEP et le **SPW** ont signé une charte permettant d'accroître la valeur écologique des parcs d'activité économique namurois. Désireux d'améliorer le cadre de vie et l'image des parcs d'activité économique qu'il gère, le BEP souhaite développer la biodiversité dans ses parcs et sensibiliser les entreprises à s'intégrer dans une dynamique de préservation de la nature. Par ailleurs, le BEP a officiellement pris part à la démarche et aux actions du Réseau Wallonie Nature « la nature partout, par tous ! » Ce réseau, instauré par le **SPW**, a pour objectif d'augmenter sensiblement le potentiel d'accueil de la vie sauvage sur le

territoire wallon. C'est pourquoi, en 2015, le BEP et le Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature et de la Ruralité ont signé une charte précisant les engagements de chacun permettant d'accroître la valeur écologique des parcs d'activité. Ce projet vise à impliquer les différents acteurs de la conception et de la gestion d'un parc d'activité afin que chacun contribue, à son niveau et en concertation, à la prise en compte de la biodiversité. Le BEP s'est engagé à élaborer des chartes locales spécifiques aux différents parcs d'activité économique. La première charte locale réunira la Commune de Fernelmont, le CEFER (club d'entreprises de Novilles-les-Bois), le BEP et le [SPW](#).

Certification ISO 14001

Le parc Crealys® est certifié ISO 14001 depuis 2009. Les principaux résultats de cette certification sont une réduction globale des consommations énergétiques et en eau des bâtiments du BEP et une sensibilisation importante des entreprises présentes dans le parc. 2015 a permis de poursuivre ces démarches et, au terme de 6 ans d'expérience, l'ambition est maintenant de revoir en profondeur le système de management environnemental et d'étendre la démarche au processus de conception et de gestion de l'ensemble des parcs d'activité économique et bâtiments du BEP.

Événement "La Qualité dans les parcs d'activité économique"

En 2017, un événement relatif à la qualité dans les parcs d'activité économique sera organisé afin d'illustrer les initiatives du BEP et d'autres gestionnaires de parcs sur les thématiques telles que :

- gestion de l'eau ;
- la biodiversité ;
- la mobilité et le covoiturage ;
- l'énergie ;
- l'économie circulaire;
- ...

Smartcity by BEP

Acteur incontournable du développement économique, le BEP s'engage dans l'émergence du modèle "Smart Cities" pour le territoire provincial via son programme d'actions "Smartcity by BEP"

Ce modèle repose sur 6 composantes :

- 1. Une économie intelligente, soit en l'occurrence innovante, entrepreneuriale, productive et internationale ;*
- 2. une mobilité facilitée et fluide, avec des transports accessibles, modernes, innovants et durables (information et gestion en temps réel) ;*
- 3. l'intérêt pour les questions environnementales et la durabilité énergétique (Smart Grids et gestion décentralisée) ;*
- 4. des habitants qualifiés (creative class), divers (cosmopolitisme et diversité sociale) et engagés dans leur communauté ;*
- 5. une grande qualité de vie en termes de culture, de santé, de sécurité et d'éducation ;*
- 6. une administration efficace, transparente et ambitieuse pour la ville et ses habitants (e-gouvernance, participation et marchés publics).*

Vu les compétences multiples et complémentaires des agents du BEP dans des matières aussi diverses que l'aménagement du territoire, l'architecture, la mobilité, l'IT, l'énergie, la créativité, l'économie intelligente, la gestion des déchets, le BEP est en capacité d'adopter la vision transversale et transdisciplinaire que requiert la démarche de mise en œuvre d'une dynamique territoriale intelligente, innovante et ingénieuse.

Plateforme collaborative

Le BEP développe et testera une plateforme dite "collaborative".

Cet outil a pour but de collecter les idées, projets, réflexions sur des questions clés en lien avec une série de thématiques telles que la mobilité, la gestion des espaces publics, les espaces verts et l'environnement, l'habitat, l'économie et le commerce, la mobilité. Il permettra également d'être un lieu de partage d'information et d'échange de solutions innovantes sur l'ensemble de ces thématiques.

Dans ce cadre, un important travail d'appropriation de la plateforme va être engagé par les différents services et agents BEP et singulièrement au sein du Développement Territorial. Chaque agent, pour chaque dossier sur lesquels il travaille, évaluera avec l'ensemble des partenaires de ceux-ci l'opportunité d'utiliser la plateforme pour élargir le débat à de nouveaux acteurs (associations, citoyens, élus, ...) susceptibles d'enrichir le projet.

En parallèle et à la suite de cette expérience, le BEP a pour objectif de permettre à l'ensemble du territoire et en particulier aux Communes qui le compose :

- de tirer pleinement parti de l'expérience initiée par les services du BEP et,
- si les tests sont concluants, d'utiliser et de s'approprier l'outil dans le cadre de projet propre aux Communes.

Crowdfunding ancré sur le territoire provincial

Le BEP testera l'utilisation d'une plateforme territoriale de crowdfunding.

Cette plateforme a comme ambition de soutenir, valoriser et récolter des fonds pour des projets sur et au bénéfice de notre territoire et de ses habitants.

Cette plateforme a pour vocation d'être un véritable outil de dynamisation du territoire :

- permettant la concrétisation de projets issus de citoyens, d'associations, de Communes en proposant à de petits projets de trouver un moyen de financement simple, efficace et pas coûteux ;
- en offrant à l'ensemble des projets la possibilité d'être portés, accompagnés et soutenus dès leur conception par toute une communauté de co-financeurs et permettant de ce fait une meilleure visibilité et une meilleure appropriation de ces projets.

Le BEP sera actif :

- dans l'animation et la valorisation de la plateforme ;
- dans l'accompagnement des porteurs de projet ;
- dans la dynamisation et l'information du tissu socioculturel du territoire vis-à-vis du crowdfunding ;
- dans le lien entre les projets qui y sont déposés et les collectivités locales.

Positionnement du territoire

Marketing territorial

La valorisation de la dynamique "Smart city by BEP" sera utilisée afin d'en faire un vecteur d'attractivité pour les entreprises, investisseurs, étudiants, entrepreneurs ou chercheurs notamment.

Intégration de la dimension "smart" aux projets de territoires

Dans le cadre des études stratégiques en cours au niveau des territoires supra communaux :

- de l'Entre-Sambre-et-Meuse (ESSAIMAGE)
- de la Basse Sambre (Master Plan)

Le BEP examinera et décèlera les problématiques qui pourraient nécessiter la mise en œuvre de solutions innovantes et smart.

Dans le cadre de l'étude en cours sur le canton de Gedinne (plan d'actions), sera évaluée l'opportunité de recourir à des outils TIC comme soutien et mise en valeur de l'itinérance sur le territoire. D'une manière plus générale, le BEP vise à se positionner comme pilote de projets innovants ayant une vocation supra-communale.

Animation du territoire

A la suite du colloque réalisé en 2015 à l'intention des Communes et en lien avec le TRAKK, des **actions et formations particulières à destination des mandataires** seront de nouveau mises en œuvre.

Après le succès de l'atelier mobilité organisé au cours du premier semestre 2016, les deux prochains sujets envisagés au cours de ces rencontres sont :

- les nouvelles technologies au service de l'efficacité énergétique;
- les "civic tech" (collaboration, plate-forme, ...).

Ce programme d'actions et d'information sera décentralisé afin d'être au plus près des acteurs et des réalités des sous-entités qui forment la Province de Namur.

Projets communaux innovants

Le BEP identifiera dans les projets actuels menés avec et pour les Communes, les solutions innovantes qui pourraient être mises en œuvre.

Le BEP propose également, de manière plus générale, un accompagnement des Villes et Communes qui veulent s'inscrire dans la démarche [Smart City](#).

Des services spécifiques pourront faire l'objet d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage** :

- pour accompagner les Communes dans la mise en place d'une "Stratégie Territoire Intelligent",
- pour aider les Communes à développer et structurer leurs services et leur mode de fonctionnement à l'aide d'un outil de type Business Model Canvas adapté aux collectivités,
- pour accompagner les Communes dans l'inventaire et le recensement des données en leur possession avec pour objectif la valorisation de celles-ci dans le cadre d'une démarche d'open data,
- pour donner une dimension smart à tout projet d'aménagement d'espaces publics, de mise en lumière, de mobilité, d'économie d'énergie, ... ;
- pour lancer des marchés particuliers relatifs par exemple à des applications mobiles spécifiques, l'organisation interne de services, la création de nouveaux sites internet, la mise en place d'une plate-forme interactive spécifique,...
- pour accompagner les Communes dans leurs démarches et projets liés à l'économie du partage et l'économie collaborative
- pour, et comme suite à l'atelier mobilité, mener des projets valorisant de manière innovante les mobilités alternatives à la voiture, ou en accompagnant les Communes dans la mise en œuvre de projets ou produits de mobilité alternatifs à "l'auto-solisme".

En outre, dans le cadre du projet financé par les fonds [FEDER](#) "Namur Innovative City Lab" qui implique différents partenaires (Ville de Namur, Université de Namur, SPW, KIKK), le BEP s'engage concrètement dans la dynamique de la [Smart City](#) en étant chef de file de ce portefeuille de projets.

Parallèlement, il poursuivra son **accompagnement de la Ville de Namur** dans la mise en œuvre d'un **plan d'action opérationnel à 5 ans** visant à aligner les services de l'administration de la Ville de Namur sur les enjeux du programme « Namur Innovative City Lab », programme qui a pour objectif de mettre en valeur le concept de « Smart Cities ».

Amplifier notre action en s'inscrivant dans le plan du numérique

Représentation du territoire

Le BEP poursuivra son implication dans la mise en œuvre du plan du numérique wallon en participant au groupe de réflexion et d'actions "Smart City" mis sur pied dans le cadre de cette démarche. En prenant une part active au débat au sein de cette instance le BEP souhaite se positionner en tant que relais entre l'échelon régional incarné par ce plan du numérique et l'échelon local que représente l'ensemble des Communes de la Province en ce compris les communes les plus rurales.

Connectivité

L'aménagement numérique et l'anticipation des besoins en matière de connectivité des territoires relèvent à la fois d'une politique d'intérêt général et d'un programme socio-économique essentiel.

En lien avec la politique en matière de connectivité édictée à l'échelle européenne par la commission et à l'échelle régionale dans le plan du numérique, le BEP estime donc avoir un rôle important à jouer vis-à-vis de cet enjeu au bénéfice de l'ensemble de son territoire et singulièrement des espaces les plus ruraux (et donc pour les opérateurs les moins rentables) de notre Province. Le BEP évaluera et mettra en œuvre tous les outils et moyen qu'il jugera pertinent pour mener un véritable politique d'aménagement numérique durable du territoire.

Projets exemplatifs et innovants

Le BEP proposera et travaillera à l'élaboration de projets pilotes locaux qui s'inscrivent dans la logique et l'esprit du plan du numérique wallon afin de participer activement à la mise en place du concept de "Giga Région" (concept régional incarnant la volonté d'avoir une Wallonie connectée de manière optimale).

Open data et internet des objets

BEP Plan Stratégique

Ayant la volonté de s'inscrire pleinement dans la philosophie d'open Data, le BEP poursuivra **l'analyse et la mise à disposition de ses propres données au travers de sa propre plateforme**. Cette démarche s'accompagnera d'une évaluation et d'une amélioration des fonctionnalités de la plateforme notamment dans la facilité qu'elle offre de transférer ses données sur les plateformes Opendata régionales voire fédérales.

En lien avec la thématique de l'Open Data, l'usage de l'internet des objets (IoT) dans le cadre de l'ensemble des missions du BEP sera

Tourisme

Les atouts patrimoniaux et paysagers du territoire namurois sont nombreux. Le secteur du tourisme est important. Le BEP accompagne les initiatives publiques visant à stimuler d'avantage encore ce secteur : créer les conditions pour l'hébergement de qualité, susciter et renforcer les attractions, permettre une découverte attractive du territoire à pied ou à vélo.

Soutenir le développement touristique du territoire

Accompagnement des Communes dans la valorisation de leur patrimoine culturel, historique et naturel

Le BEP soutient et accompagne les porteurs de projets dans des missions d'ingénierie touristique dans le secteur du tourisme notamment dans la mise en œuvre des actions issues de la réalisation des études de plan qualité ville, dans la mise en œuvre des projets touristiques et culturels liés aux programmes [FEDER](#), [FEADER](#) et [INTERREG](#), dans le développement de projets touristiques (Viroinval, Dinant, Ciney, Namur, Gembloux,...) et dans la valorisation des espaces publics. Cet accompagnement comprend notamment les éléments suivants :

- Etudes stratégiques qui visent à planifier le développement touristique des territoires;
- Développement de projets d'équipements et infrastructures touristiques;
- Développement de projets immobiliers dans le secteur du tourisme; développement de projet immobilier dans le secteur du tourisme;
- Etudes de signalétique touristique;
- Smart city : conseils techniques, projets touristiques et de services intelligents et innovants, techniques créatives d'animation et de collaboration pour faire émerger des projets, ...

CITW

Au sein du Centre d'Ingénierie touristique de Wallonie (CITW) qui a pour mission d'organiser la mise en œuvre des politiques d'ingénierie touristique en Wallonie, le BEP initie des études de faisabilité et de positionnement visant à renforcer les attractions existantes ou proposer de nouveaux produits touristiques structurants.

2017, s'annonce comme le démarrage d'un nouveau cycle d'études. En effet, les actions de la programmation [FEDER](#) 2014-2020 prendront effet et les premières études pourront être initiées.

Accompagnement des Communes pour des projets touristiques innovants en lien avec la [Smart City](#)

Il s'agit d'accompagner les Communes dans des démarches de valorisation de leur patrimoine à travers des projets innovants : application, espace interactif, ...

Le BEP organisera des ateliers participatifs avec les acteurs locaux en lien avec la [Smart City](#) sur le thème du tourisme.

Attractions

Massifs forestiers :

Le Ministre wallon du Tourisme a lancé un appel à projet en vue de développer une infrastructure touristique d'envergure au sein de chaque massif forestier.

Le BEP, en collaboration avec Idelux pour le massif forestier de la Semois et de la Houille accompagnera la valorisation des sites naturels remarquables par l'identification d'aménagements ponctuels ludiques et remarquables.

Pour le massif forestier de Chimay, une étude globale de la valorisation du site des Grottes de Neptune à Couvin sera réalisée.

Namur :

- Musée archéologique : l'aménagement des espaces muséaux est prévue en 2017.

Walcourt :

- Valorisation de la Basilique et de son trésor : dans le cadre de la valorisation de la Basilique Saint-Materne et de son trésor, le BEP assurera le suivi de la mission d'étude avec l'auteur de projet.

Programme Wallon de Développement Rural :

Le BEP a déposé divers dossiers visant à développer les infrastructures touristiques et la coopération touristique. Ainsi, les projets suivants ont été suivis par le BEP :

Viroinval:

- ASBL Dire : accompagnement de l'association pour la rénovation de l'écomusée;
- Commune de Viroinval : accompagnement pour la création d'un centre d'interprétation des légendes dans l'ancienne gare d'Olloy.

Dinant :

- Maison du Patrimoine Médiéval Mosan : agrandissement du musée actuel;

Mettet :

- Abbaye de Brogne: il s'agit de redynamiser sur le plan touristique et développer une image pour l'Abbaye de Brogne;

Province de Namur :

- Le BEP accompagne le Domaine de Chevetogne pour le dépôt d'un projet visant le développement d'une zone humide.

Rochefort :

- Le projet vise l'aménagement du Parc des Roches en aire de convivialité avec la création d'un point tourisme.

Plus beaux Villages de Wallonie :

- Le BEP accompagne l'association au dépôt d'un projet visant la coopération touristique via notamment le maillage des plus beaux villages de Wallonie.

Si ces projets sont retenus dans le cadre du FEADER, ils feront l'objet d'un suivi si les Communes en font la demande. Si ces projets n'étaient pas retenus, le BEP étudiera la possibilité de retravailler ces dossiers et de les déposer dans le cadre d'autres appels à projets, programmes ou subventions.

Signalétique et itinéraires cyclables

Namur au fil de l'eau

Dans le cadre de l'étude "Namur au fil de l'eau" finalisée en 2016, le BEP a identifié des sites en bordure de la Sambre et de la Meuse, à même d'être utilisés pour y créer des espaces de convivialité et de loisirs. En 2017, est prévue, en assistance à maîtrise d'ouvrage, la concrétisation des projets sur les sites retenus.

Boucle transfrontalière ardennaise

Le BEP accompagne les Communes du sud-namurois, Vresse-sur-Semois, Gedinne, Bièvre et Beauraing pour le dépôt d'un projet visant la création d'un itinéraire cyclotouristique transfrontalier reliant Givet à Mothermé en passant par la voie verte française et deux Communes luxembourgeoises en collaboration avec Idelux. Cette boucle de 170 km doit permettre de redynamiser le tourisme cyclable dans cette région. La BEP sera plus spécifiquement en charge de l'aspect balisage et identité graphique de ce tracé.

Ardenne Namuroise

La mise en place de la signalétique sera réalisée en 2017.

Florennes

Il s'agit de la création d'aires de loisirs et de repos le long de voies cyclables "mille bornes à vélo" (FEADER).

Hébergement

Gedinne

- [RUE](#) Vencimont : le rapport urbanistique et environnemental qui vise à développer un village de vacances se terminera en 2017.

Zone de loisirs

- L'action vise donc à participer à la valorisation du potentiel des zones de loisirs inscrites au plan de secteur (plan réglementaire d'affectation du sol) en évaluant les potentiels de celles-ci et en recherchant les investisseurs/opérateurs pour y développer des projets porteurs.

Europe Direct

Une des missions du BEP est d'inscrire le développement du territoire provincial dans la construction européenne et de faire prendre conscience aux citoyens namurois de l'implication des politiques et décisions européennes sur leur quotidien, via le relais Europe Direct.

Comprendre et vulgariser l'Europe

1. Proposer des animations en milieu scolaire

Des animations sur l'Europe et notamment sur la politique européenne dans divers secteurs seront proposées aux écoles pour leur faire comprendre le fonctionnement de l'Union Européenne.

2. Participer au Salon de l'Education

Les différents relais Europe Direct francophones organisent un stand commun au Salon de l'Education afin de promouvoir les activités d'Europe Direct et ses outils d'information auprès des enseignants et des étudiants renforçant par la même occasion sa visibilité auprès du grand public et en particulier auprès des enseignants et des jeunes.

3. "L'Europe près de chez vous"

L'objectif est d'informer et former les citoyens, les enseignants mais aussi les mandataires communaux, les agents administratifs (gestionnaires de dossiers) au fonctionnement des institutions européennes et en particulier au rôle des institutions européennes au niveau local (implications des décisions et directives européennes au niveau de la gestion communale). Le BEP invitera donc la population namuroise aux journées portes ouvertes organisées par l'ensemble des institutions européennes.

Veille sur les programmes européens

Europe Direct Namur s'assure de suivre prioritairement les différents programmes européens dont les thèmes sont en adéquation avec la stratégie du BEP: énergie, smart cities, développement rural, tourisme, mobilité, infrastructures, etc.

Pour faire vivre cette veille, Europe Direct organise des workshops et des séances d'informations visant à informer les élus et les associations locales à la publication d'appels à projets susceptibles de les intéresser. Europe Direct accompagne également les opérateurs intéressés au dépôt de projet européen.

BEP Environnement

Les constats

- **«Produire moins de déchets, acheter mieux et jeter moins, réutiliser ce qui peut l'être, trier plus, recycler et valoriser un maximum»**, BEP Environnement s'inscrit pleinement par ses actions et projets dans les lignes directrices définies par la Wallonie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers, notamment au travers du **Plan Wallon des Déchets-Ressources (PWD)**.
- Le Gouvernement a revu sensiblement en 2016 :
 - les modalités de **financement des infrastructures** nécessaires à la gestion de déchets ménagers en Wallonie (outils de valorisation et de traitement, centres de transfert, parcs à conteneurs, ...), via la révision des subsides régionaux (suppression de la prise en charge des intérêts d'emprunts, réduction de la prime au décloisonnement en cas de traitement des déchets d'une autre intercommunale, réduction des taux de subsides);
 - les modalités de **subsidiation en matière de prévention et de gestion des déchets** (réduction des taux et du plafond subsidiable en matière de prévention, suppression du subside relatif à la collecte des papiers-cartons hors emballages, réduction du subside relatif à la collecte des déchets organiques).
- Le Gouvernement a également décidé de ne plus organiser et financer certains marchés spécifiques, comme **la collecte et le traitement des Déchets Spéciaux des Ménages (DSM)** et des huiles moteurs, dans les parcs à conteneurs. C'est à présent aux intercommunales qu'il incombe de les organiser et d'en assumer les coûts pour ce qui n'est pas financé par des organismes en charge d'obligations de reprise.
- L'ensemble des nouvelles charges transférées aux intercommunales (diminution des subsides précités, prise en charge du coût des DSM, mais aussi impact de la redevance kilométrique sur les transports par camions) ont été estimées en moyenne à **6 €/habitant/an**. BEP Environnement a pris la décision d'en assumer la moitié en charge sur fonds propres (réserves) et de limiter la répercussion aux communes à 3 €/habitant/an en moyenne, pour les 3 années à venir.
- La Déclaration de Politique Régionale (DPR) prévoit que le Gouvernement adopte un Plan Wallon des Déchets qui actualise les besoins et les priorités en matière d'infrastructures et de services publics. Le BEP sera attentif à ce que ce nouveau PWD tienne compte des réalités de terrain et des particularités locales, notamment en ce qui concerne **l'adaptation et la modernisation du réseau de parcs à conteneurs**. En effet, la majorité des parcs à conteneurs ont aujourd'hui 20 ans d'existence. Devenus au fil du temps les premiers outils de collecte des déchets en Wallonie, ils sont des outils indispensables à une bonne gestion des déchets. La récupération en leur sein de flux supplémentaires, le développement de nouvelles filières de recyclage et leur accès à d'autres usagers que les ménages (comme le souhaite la Wallonie), nécessitera des agrandissements et aménagements. Des propositions d'actualisation des besoins en matière de subsidiation d'infrastructures ont été adressées en ce sens à la Wallonie.
- L'optimisation du tri, tant à la source par les citoyens, avant collecte en porte-à-porte ou dépôt au parc à conteneurs, que dans les différents processus de traitement industriel, entraîne **une diversité de plus en plus grande des flux de déchets spécifiques à mettre en filière**. Certaines de ces filières sont fortement influencées par le contexte économique et financier, entraînant des fluctuations importantes de coûts de gestion de ces déchets. C'est particulièrement le cas pour le bois récolté dans les parcs à conteneurs, le marché du bois B de recyclage étant dans une situation particulièrement défavorable où l'offre dépasse largement la demande, entraînant une hausse conséquente du coût de traitement.
- Les nombreuses évolutions financières, évoquées ci-avant, induisent la nécessité, pour BEP Environnement, de continuer à s'adapter et optimiser ses modes de fonctionnement, afin de **maîtriser, autant que faire se peut, les impacts financiers** pour ses Communes associées et in fine les ménages namurois.

Les objectifs

Assurer une mission de service public efficient et à coût maîtrisé pour nos Communes associées et les citoyens namurois, en :

- **Renforçant notre rôle de partenaire privilégié des Communes et de la Région en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets** par :
 - le développement d'un programme de prévention axé sur les flux prioritaires définis au niveau régional et décliné par public cible ;
 - le renforcement de ce programme par des actions de prévention qualitatives menées à l'échelon local pour le compte des Communes nous mandatant ;
 - le soutien au réemploi, par l'élaboration de partenariats structurés et durables ;
 - le développement d'actions de sensibilisation cohérentes et à valeur ajoutée pour différents publics cibles (les enfants, les jeunes, les publics fragilisés, ...) en privilégiant la collaboration avec des professionnels de terrain et des personnes relais ;
 - la diversification de son action en matière de propreté publique pour soutenir et accompagner les Communes dans leurs campagnes de lutte contre les incivilités et les déchets sauvages ;
 - la recherche d'autres sources de financement pour mener à bien les projets, et ainsi faire face à la diminution du budget régional alloué à la prévention.
- **Proposant sur l'ensemble du territoire un service de collecte multi-filières performant** selon les principes suivants :
 - le respect du principe «pollueur-payeur» et de la hiérarchie européenne de gestion des déchets;
 - l'amélioration qualitative et quantitative des collectes sélectives ;
 - le développement et facilité d'accès au service de collecte des encombrants par la Ressourcerie pour l'ensemble des Communes, par la mise en œuvre d'une relation "In house" ;
 - l'optimisation des transports et des circuits de collecte, dans une optique environnementale et économique.
- **Modernisant l'utilisation du réseau de parcs à conteneurs** par :
 - la mise en œuvre progressive de modalités de fonctionnement des parcs à conteneurs harmonisées à l'ensemble de la Wallonie ;

- l'acceptation progressive de nouveaux utilisateurs et/ou de nouveaux flux dans le réseau de parcs, en adéquation avec les disponibilités en termes de place et les besoins d'extensions/d'aménagements.
- **Poursuivant, en propre ou en partenariat, l'optimisation des filières et des outils de valorisation et de traitement.** pour les différents flux de déchets, dans le respect des principes de proximité et de pérennité.
- **Etudiant**, dans le cadre d'une veille permanente sur les nouveaux procédés et l'émergence de nouvelles filières, **la faisabilité technique et économique d'opérationnaliser de nouvelles filières dans le namurois.**
- **Assurant la gestion immobilière des sites de BEP Environnement** en intégrant les évolutions de la réglementation et les besoins de l'exploitation.
- **Proposant une expertise et des services supplémentaires aux Communes** (assistance en matière de gestion et de tri des déchets, audit de conformité environnementale, réhabilitation d'anciens dépotoirs, gestion de sols pollués, projets d'énergie renouvelable...).

Les indicateurs

- **Production de déchets par habitant** : 530 kg/an/habitant
- **Recyclage** : 54 % du gisement global des déchets
- **Compostage/biométhanisation** : 16 % du gisement global des déchets
- **Valorisation énergétique** : 27 % du gisement global des déchets
- **Mise en CET (centre d'enfouissement technique) directe** : 3 % du gisement global des déchets
- **Nombre de personnes sensibilisées** : 50.000 personnes (hors campagnes TV, toutes-boîtes, ...)

Sensibiliser à la prévention, au réemploi, au tri des déchets et à la propreté publique

Pour sensibiliser la population, la mission du BEP s'articule autour de 4 axes :

- le développement d'un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis par la Wallonie ;
- le renforcement de ce programme par des actions de prévention menées à l'échelon local pour le compte des Communes nous mandatant ;
- la diversification d'actions en matière de propreté publique et de tri ;
- le soutien aux différents services de BEP Environnement par une communication de proximité engageante.

Pour une meilleure prévention

Chaque année, de nouveaux supports et/ou animations pédagogiques sont créés pour sensibiliser à la réduction des déchets. En 2017, en fonction des différents publics cibles et besoins identifiés, 8 actions seront développées vers :

- **Les Communes :**
 - La réduction des déchets spéciaux des ménages (DSM) sera le thème de la campagne « grand public » 2017. Des stands et des ateliers de sensibilisation à la réduction des produits chimiques au jardin seront notamment proposés aux communes.
 - Tout spécialement adapté à la présence sur les marchés, un stand sera également proposé aux communes sur le thème de la prévention des emballages. Cette action s'inscrit dans l'actualité (interdiction des sacs en plastique à usage unique dans les commerces de détail - sacs de caisse et sacs destinés à l'emballage des marchandises). Il permettra de sensibiliser les citoyens et les marchands ambulants présents.
- **Les écoles secondaires :**
 - Le BEP va créer et promouvoir une animation scientifique s'appuyant sur un film-débat relatif à l'impact des sacs plastiques dans la chaîne alimentaire et la réduction des emballages au sens large. Cette action s'inscrit également dans le cadre de l'interdiction des sacs en plastique à usage unique.
 - Le BEP va organiser une formation sur la prévention du gaspillage alimentaire et le tri des déchets. Basée sur l'expérience menée avec des structures d'aides familiales, elle sera proposée dans le cadre du cours d'éducation à la vie quotidienne destiné aux élèves de 3-4ème techniques et professionnelles.
- **Les centres de formation :**
 - Un module sur la réduction du gaspillage alimentaire sera créé et utilisé lors de formations à destination des professionnels de l'Horeca.
- **Les universités et écoles supérieures :**
 - L'exposition sur l'éco-consommation, créée à l'occasion du salon Récupère 2014, sera proposée à ces structures afin de les soutenir dans la mise en œuvre de leur politique de développement durable.
 - En complément, une sensibilisation au tri sera menée dans le cadre de la fête de l'Université de Namur, par le biais d'un stand sur la réduction des emballages et d'un concours.
- **Les professionnels du social et de la santé :**
 - Pour réduire les déchets dangereux, des ateliers permettront à des relais professionnels (aides familiales, assistantes sociales, personnel communal...) de disposer de trucs et astuces pour fabriquer soi-même des produits de soins naturels, meilleurs pour la santé et le portefeuille, afin d'en faire ensuite profiter leurs bénéficiaires.
- **Les citoyens :**
 - Des mouvements citoyens intégrés dans des démarches de transition et de changements des modes de consommation voient le jour et abordent, entre autres, la prévention des déchets. Le BEP soutiendra ces réseaux au cas par cas (premières initiatives à Gesves, Andenne, Sambreville).

Pour un meilleur tri

Pour s'adapter à chaque public, la diversification des modes et vecteurs de transmission des consignes de tri est indispensable. La sensibilisation doit s'inscrire dans la durée. Pour 2017, les cibles sont :

- **Les écoles fondamentales et secondaires :**

L'appel à projet ambassadeurs du tri et de la propreté sera reproduit pour 30 écoles primaires et élargi à 5 écoles secondaires. Cette démarche très qualitative permet d'assister les écoles dans la mise en place d'une politique performante de tri. Après remise d'un dossier de candidature justifiant de leur motivation, les classes ambassadrices sélectionnées recevront un soutien sous forme d'audit du tri et de la propreté, une formation et une aide en communication. L'objectif est d'évaluer les changements au long de l'année scolaire et de les induire par les élèves porteurs du projet.

- **Les ménages :**

Des actions ciblées par quartiers ou types de logement seront réalisées pour y améliorer la tri des déchets organiques et des PMC. Il s'agira notamment d'évaluer l'impact du nouvel autocollant « Main rouge » mis en place pour réduire les erreurs de tri des PMC, de mener des actions de terrain ciblées, pour continuer à améliorer le tri des déchets organiques, et de développer de nouveaux outils plus adaptés à l'habitat vertical.

- **Les Communes :**

Le stand triathlon de Fost Plus ainsi que divers jeux (jeu des parcs à conteneurs, malles de tri...) seront proposés dans les Communes désireuses de disposer d'animations sur le tri des emballages.

- **Les écoles supérieures et universités :**

Un pilote de guide de tri spécial "kots" sera initié et testé avec l'Université de Namur. Il servira de base à la création d'un kit étudiant pour la rentrée 2017-2018.

Pour un meilleur réemploi

La sensibilisation au réemploi implique d'aborder la réduction des déchets, leur tri, leur traitement ... ainsi que les nécessaires changements de comportements et de modes de consommation. Les projets 2017 s'orientent vers :

- **Les Communes :** La mise en place progressive de give-box sera proposé aux Communes. Il s'agit d'armoires accessibles à tous, placées dans un endroit surveillé, destinées à permettre le libre-échanges entre les citoyens qui peuvent y déposer ou prendre un objet librement et gratuitement. Les communes devront choisir l'endroit le plus approprié pour leur implantation, comme, par exemple, un bâtiments du CPAS, la maison communale, un centre culturel, ou encore un bâtiment universitaire ou d'une haute école. Pour ce faire, différents partenaires institutionnels seront sollicités pour en financer la construction, laquelle serait confiée à des structures de l'économie sociale.
- **Le grand public :** Les traditionnelles collectes de jouets et de vélos seront à nouveau organisées dans les parcs à conteneurs avec un message davantage axé sur la qualité des objets donnés et sur la finalité sociale des opérations menées.

Pour une meilleure propreté

Depuis les campagnes « Ma commune propre », « Halte aux déchets sauvages » et BE WAPP, BEP environnement s'est enrichi d'outils de nettoyage et d'animations qu'elle propose en prêt aux Communes tout au long de l'année. En 2017, un nouveau projet sera développé vers les Communes pour leur permettre d'aborder la problématique de la propreté publique avec leurs concitoyens et de lutter contre les incivilités constatées auprès des bulles à verre, un événement « Défi bulles propres » sera organisé. Ce dernier comprend un spectacle de rue, un stand de jeux sur la propreté publique, la signature d'une charte citoyenne et l'affichage des messages de la campagne à l'aide d'autocollants apposés sur les bulles à verre de l'entité. En parallèle, des groupes d'ambassadeurs pourront s'investir en soutenant la Commune. L'objectif est d'évaluer la diminution des quantités de déchets indésirables collectés autour des bulles à verre.

Assurer sur l'ensemble du territoire un service de collectes multi-filières performant

Pour assurer un service de collecte efficace, le BEP veut :

- Améliorer le service rendu à la population ;
- Intensifier les collectes sélectives ;
- Rendre encore plus efficaces les activités opérationnelles.

Etude de faisabilité de reprise de certains transports routiers

Après le projet de géolocalisation et d'optimisation des tournées de collecte de déchets et celui d'optimisation des activités de transfert de déchets et d'évacuation de conteneurs réalisés en interne, à présent entré en phase d'exploitation courante, le BEP entamera en 2017 une étude de **faisabilité de la reprise en interne du transport en grands volumes** (semi-remorques) **de certains flux de déchets et de transports de matières récoltées dans les parcs à conteneurs**.

De par l'étendue territoriale de sa zone d'activité, BEP Environnement dispose de 4 centres de transfert répartis géographiquement (Floreffe, Ciney, Philippeville et Gedinne) et plusieurs centres de traitements extérieurs interviennent dans la transformation et la valorisation des déchets.

Pour les transports par conteneurs ou semi-remorques, il est fait appel à beaucoup de sous-traitance. Depuis l'instauration de la taxe kilométrique pour les transporteurs routiers en avril 2016, BEP Environnement a constaté une grosse hausse du coût des marchés de transports et ceci bien au-delà du coût de la taxe.

L'idée est donc de mener une étude afin de déterminer s'il est possible de faire des économies sur une partie de ces transports, en intégrant bien entendu le facteur humain (possibilité de transfert de chauffeurs-chargeurs de la collecte vers un travail moins physique) et le facteur financier (utilisation de camions de plus grands volumes pour certains types de déchets pour réduire les coûts et l'empreinte écologique du BEP).

Certification des ateliers de maintenance aux normes ISO 9001 et 14001

BEP Environnement gère un charroi propre d'une centaine de véhicules, principalement constitué de camions de collecte et de camions de transfert. Depuis plusieurs années maintenant, l'intercommunale internalise de plus en plus la maintenance de ses véhicules, ce qui lui permet de maîtriser les coûts relatifs à cette maintenance mais également de pouvoir réagir plus vite en cas de panne et limiter les immobilisations de véhicules. De nombreuses améliorations, tant au niveau de l'organisation que des compétences, ont été apportées aux quatre ateliers répartis sur nos 4 sites de transfert de Floreffe, Ciney, Philippeville et Gedinne. L'équipe de ces ateliers, composé de 11 personnes, s'emploie continuellement à professionnaliser ses prestations.

Dans cette logique d'amélioration continue, la volonté de l'Intercommunale est d'instaurer une **double certification de l'ensemble de ses ateliers : d'une part la certification ISO 9001, et d'autre part la certification ISO 14001**.

ISO 9001 permettra de démontrer l'aptitude des ateliers à fournir régulièrement un service conforme aux exigences de leurs clients internes (les services collectes et transferts).

ISO 14001 permettra la prise en compte de l'aspect environnemental dans la réalisation des activités des ateliers.

Cette double démarche, a été initiée en 2016, et a permis de formaliser le système de management. En 2017, des objectifs qualité et environnement seront définis, et des plans d'actions d'amélioration mis en œuvre.

La certification par un organisme d'audit indépendant est envisagée pour le second semestre 2017.

Accompagnement de la Ville de Namur dans l'implantation d'îlots de tri enterrés

La Ville de Namur prévoit d'aménager un **réseau de conteneurs souterrains** destinés à la collecte des divers flux de déchets ménagers (PMC, organiques, papiers-cartons, verre et déchets résiduels) et permettant à la population riveraine de ces îlots de tri de se défaire sans contrainte horaire de leurs déchets.

Outre l'intérêt de faciliter la gestion des déchets en appartement et en habitat vertical, le projet présente également des avancées intéressantes en terme de mobilité.

Deux pilotes seront lancés en 2017. L'un, dans un quartier à forte concentration de **kots d'étudiants** et l'autre, avec le Foyer Jambois, pour améliorer le tri et la collecte des déchets dans un quartier de type **"habitat vertical"**.

BEP Environnement soutiendra la Ville de Namur pour la sensibilisation-information des riverains à ces nouveaux outils de collecte, pour l'analyse des lieux d'implantations des îlots et toute la logistique liée à la vidange de ces conteneurs.

A terme, de l'ordre de 90 conteneurs pourraient être implantés dans les zones les plus densément peuplées de la Ville de Namur.

Mise en place d'une relation In House avec la Ressourcerie Namuroise en vue du développement de la collecte à l'ensemble du territoire

BEP Environnement et la Ressourcerie Namuroise se sont associés, dès 2009, pour développer conjointement un projet de **collecte à domicile des encombrants optimisant le réemploi** et le recyclage tout en proposant aux citoyens un service adapté à l'évolution de leurs besoins.

Depuis lors, BEP Environnement et la Ressourcerie Namuroise travaillent de commun accord et en étroite partenariat afin de développer et promouvoir la collecte proposée auprès d'un maximum de Communes de la Province. Jusqu'à présent, les Communes intéressées par ce service doivent toutefois lancer un marché public, auquel répond la Ressourcerie.

Fin 2016, 20 communes (situées principalement dans le nord de la Province et le Condroz) et près de 316.000 habitants (64 % de la population) bénéficient du service.

La volonté est, à présent, d'étendre le service de ressourcerie à l'ensemble des Communes désireuses d'adopter ce nouveau mode de collecte, en remplacement des collectes "destructrices" d'encombrants (réalisées par camions-presse).

Pour se faire, après plusieurs mois d'études en partenariat étroit entre BEP Environnement et la Ressourcerie Namuroise, l'actionnariat de cette dernière sera modifié afin de la transformer en une **structure publique pure** et les statuts de BEP Environnement

seront adaptés afin **d'inclure à son objet social la réutilisation** et ainsi permettre l'établissement d'une relation " In House " entre BEP Environnement et la Ressourcerie Namuroise. Les Communes pourront ainsi simplement confier à leur intercommunale la mission de collecte "préservante" des encombrants sur leur territoire, à l'instar des autres missions de gestion des déchets déjà actuellement confiées (sensibilisation et prévention, collecte et traitement des déchets ménagers, gestion des parcs à conteneurs, ...).

Toutes les démarches conduisant à cette adaptation majeure devront être finalisées pour début 2017, date à laquelle toutes les communes pourront solliciter ce nouveau service.

Poursuite de l'amélioration qualitative des sites de bulles à verre

L'agrément de Fost Plus pour la période 2014-2018 maintient l'octroi de moyens budgétaires aux Communes et intercommunales pour **améliorer le réseau de bulles à verre**.

A cette fin, BEP Environnement propose aux communes intéressées des actions concrètes qui donnent des résultats satisfaisants sur le terrain.

Ces actions se déclinent en **quatre axes** :

1. **Intégration paysagère** ayant pour but de créer un site « propre » aux bulles par le biais de travaux de plantations, de pose de clôture, gabions, etc ;
2. **Fourniture de signalétique** visant à lutter contre les incivilités autour des sites de bulles à verre ;
3. **Fourniture et pose de conteneurs enterrés** plus esthétiques qui mettent en valeur le site ;
4. Renforcement des sites de bulles consistant en la création **d'une dalle de propreté en béton** sous les bulles à verre. Cette dalle permet un entretien plus aisé et améliore l'aspect visuel des sites.

Afin de programmer l'utilisation, d'ici 2018, du solde du budget alloué par Fost Plus, un nouvel appel à candidature sera lancé en 2017 aux Communes.

Projets-pilotes de conteneurisation de la collecte en porte-à-porte des papiers & cartons

L'agrément de Fost Plus couvrant la période 2014-2018 offre de nouvelles opportunités aux Communes et intercommunales, notamment **la conteneurisation de la collecte en porte-à-porte des papiers & cartons pour 10 % maximum de la population**. Fost Plus prendra en charge les surcoûts de collecte liés à cette conteneurisation, le coût d'acquisition des conteneurs restant à charge des Communes ou devant être répercuté aux citoyens.

Sur base de notre expérience, les surcoûts liés à ce genre de collecte pourraient être influencés par les facteurs suivants :

- un tonnage collecté par tournée moindre de l'ordre de 19 % ;
- un taux de remplissage des véhicules de l'ordre de 80 % ;
- un temps de collecte allongé de l'ordre de 7 %.

Néanmoins, ce mode de collecte a pour avantage de **réduire la pénibilité du travail** liée à la collecte des papiers & cartons, **d'améliorer la salubrité publique** (surtout en période de grand vent) et de proposer des capacités de stockage en dehors du domicile, ce qui peut être intéressant notamment dans les immeubles à appartements.

Afin d'appréhender toute la problématique liée à cette nouvelle façon d'aborder la collecte des papiers & cartons, Fost Plus propose de réaliser une expérience pilote. Sur le territoire de BEP Environnement, sur base de l'agrément, 50.000 habitants pourraient être desservis en conteneurs.

Un appel à candidature a permis de retenir quelques Communes intéressées par l'expérience pilote.

La mise en place et les modalités pratiques afférentes devront être définies en collaboration avec Fost Plus et les Communes concernées.

Pérennisation de la campagne "Sécurité routière, J'ADHERE !" en l'étendant au métier de chargeur

En 2015, BEP Environnement a initié en collaboration avec l'IBSR, une campagne de sensibilisation à la sécurité routière pour l'ensemble de ses 120 chauffeurs et opérateurs. La campagne baptisée "**Sécurité routière, J'ADHERE !**" a été menée une semaine entière en juin 2015, période au cours de laquelle le personnel a été sensibilisé aux règles élémentaires de sécurité ainsi qu'aux conséquences d'une conduite inadaptée.

BEP Environnement étendra en 2017 le principe de formation continue aux **chargeurs**, en les sensibilisant et en les formant aux bonnes pratiques à adopter lors des collectes de déchets (manutention de charges, bonne utilisation de leur outil de travail dans différentes situations données, bonne intégration et prise en compte de l'environnement de travail, que ce soit en milieu urbain, sur des voies à grandes vitesses, dans une circulation dense, de jour comme de nuit et par tous les temps, ...).

ECO-CONDUITE, ECO-UTILISATION

Depuis plusieurs années, BEP Environnement consent à des investissements importants en acquérant des véhicules à la pointe des innovations technologiques, afin de maintenir une flotte de véhicules performante.

Des formations à destination du personnel de collecte, données en collaboration avec les différents fournisseurs de bennes et de châssis cabines, sont envisagées sous la forme d'échanges d'expériences et porteront sur la sécurité au travail, les économies d'utilisation (usure, freinage, consommation, ...) et la longévité accrue du matériel.

Etude de la pertinence de l'utilisation de véhicules de collecte hybride, fonctionnant au LNG ou au CNG

Depuis quelques années déjà, BEP Environnement essaie de réduire son impact sur l'environnement en prenant toute une série de mesures lui permettant de diminuer sa consommation en carburant et ses rejets dans l'atmosphère (optimisation des tournées, acquisition de bennes hybrides, renouvellement de sa flotte par l'acquisition de véhicules moins énergivores, formation à l'éco-conduite...).

Pour s'inscrire dans le concept de gestion durable des déchets prôné par le futur Plan Wallon des Déchets, BEP Environnement doit dès à présent chercher des **alternatives aux énergies fossiles**.

Des solutions existent déjà sur le marché : camions hybrides (gasoil - électrique), véhicules à propulsion électrique, hydrogène, LNG (gaz naturel liquide) ou encore CNG (gaz naturel comprimé).

BEP Environnement va étudier en 2017 avec différents constructeurs ou autres partenaires potentiels, les applications les plus adaptées à la collecte des déchets, présentant le meilleur compromis coût-impact sur l'environnement.

Cette étude permettra de mieux cibler les futures acquisitions à moyen et long terme.

Poursuite de l'amélioration de la gestion informatisée des stocks de pièces des ateliers

Depuis deux ans, BEP Environnement a mis en place une gestion informatisée du stock de pièces nécessaire à la maintenance de sa centaine de véhicules de collecte et de transfert.

Cette gestion génère des mouvements de l'ordre de 250 à 300.000 € par an.

Afin d'améliorer les échanges avec les fournisseurs, ainsi qu'avec le service comptabilité du BEP, de répondre plus rapidement aux demandes des quatre ateliers de maintenance, de réduire les erreurs liées aux encodages, une automatisation maximale de cette gestion de stock est envisagée, en travaillant notamment avec un système de code-barres.

Cette nouvelle fonctionnalité sera étudiée, développée et mise en place dans le courant de l'année 2017.

Etude de faisabilité d'acquisition de presses multi-usages pour rentabiliser les transferts

Les transports et transferts de déchets ont un impact budgétaire important pour BEP Environnement. L'entrée en vigueur de la taxe kilométrique en 2016 et le renouvellement, dans les mois suivants, de divers marchés publics de transports/transferts, ont généré une augmentation des prix de transport de l'ordre de 10 à 20% minimum. Vu les quantités transportées annuellement, le poste "transport" représente une proportion de plus en plus importante des coûts de gestion des déchets; par ailleurs, ces transports génèrent également des émissions de gaz polluants.

Il apparaît dès lors pertinent d'envisager l'adaptation de certaines modalités de transport de certains déchets, afin de **limiter le nombre de trajets effectués**.

Pour ce faire, une analyse technique et économique de différents systèmes alternatifs sera menée :

- Acquisition/location de conteneurs presse monobloc pour le transport des papiers/cartons dans certains parcs à conteneurs ;
- Acquisition/location de presses pour les films plastiques, pots de fleurs et frigolite collectés dans les parcs à conteneurs ;
- Acquisition/location d'une presse fixe pour le transport des papiers/cartons des centres de transferts vers les repreneurs ;
- Acquisition/location de conteneurs ouverts de plus grand volume ;
- Acquisition/location de rouleaux compacteurs pour les parcs à conteneurs.

Si les résultats de cette analyse sont concluants, des tests seront réalisés afin de valider les données avant une éventuelle mise en œuvre des nouveaux équipements.

Moderniser l'utilisation du réseau de parcs à conteneurs

- Pour moderniser l'utilisation des parcs à conteneurs, le BEP souhaite :*
- Aménager et agrandir certains parcs à conteneurs, en vue d'y améliorer le service aux citoyens;
 - Permettre l'accès des PME aux parcs à conteneurs pour certains de leurs déchets, en quantités limitées;
 - Y développer des actions ponctuelles visant le réemploi;
 - Réfléchir à l'harmonisation du fonctionnement des parcs à conteneurs au niveau régional;
 - Développer de nouveaux flux collectés séparément dans les parcs;
 - Mettre en place un service de parc à conteneurs mobile.

Etude et mise en œuvre d'aménagements de différents parcs à conteneurs en vue d'y améliorer le service aux usagers

Pour autant que le financement partiel des projets suivants soit autorisé par le Gouvernement wallon, selon les modalités du nouvel Arrêté subsides aux infrastructures, la finalisation et la modernisation du réseau de parcs à conteneurs passe par les réalisations suivantes :

- **Des réaménagements en profondeur du parc à conteneurs de Walcourt**

A l'instar de ce qui a été réalisé en 2014 au parc de Beauraing, un réaménagement total du parc sera réalisé en créant des quais via un système de modules préfabriqués en béton. Cette technique présente le grand intérêt d'accroître considérablement la surface utile d'exploitation sans nécessiter l'acquisition de terrains supplémentaires.

Pour ce faire, le permis d'urbanisme a été obtenu et deux marchés ont été lancés : le premier pour les travaux de génie civil destinés à l'agrandissement de la dalle en béton existante et le second destiné à la fourniture de la plateforme modulaire.

Les travaux pourront débuter dès l'obtention de la promesse ferme de subsides, espérée début 2017.

- **La création d'un nouveau parc à conteneurs à Sambreville**

L'extension initialement prévue au parc à conteneurs de Sambreville n'étant pas techniquement réalisable, la création d'une nouvelle infrastructure sur un autre site est rendu indispensable par la vétusté du parc actuel.

Après avoir envisagé différents terrains (Saint-Gobain, Solvay, ...), il a été décidé que la recherche du meilleur site potentiel pour accueillir l'infrastructure interviendrait dans le cadre d'une étude globale sur le développement du territoire sambrevillois, confiée globalement au BEP.

Suite aux résultats de cette étude, le site devrait pouvoir être définitivement choisi début 2017. Les études nécessaires à la réalisation du projet (avant-projet) pourront ensuite débuter.

- **La réalisation des autres projets prioritaires parmi les nouveaux besoins en infrastructures transmis à la Région wallonne**

Suite à l'abandon du projet de parc à conteneurs de Profondeville et à l'accord de la Région pour réaffecter les subsides à d'autres projets, BEP Environnement a réalisé en 2013 un état des lieux complet des parcs à conteneurs existants n'ayant pas fait l'objet de travaux d'aménagements récents. L'objectif était d'analyser les besoins d'aménagement ou d'extension dans le réseau de parcs à conteneurs, de les chiffrer et de les prioriser.

En 2014, BEP Environnement a entamé l'étude des projets ayant été définis prioritaires : à Eghezée, Naninne, Héron et Andenne. 2015 aurait donc dû voir entamée l'étude des autres projets retenus (Gembloux, La Bruyère, ...) ainsi que, dès l'obtention de la promesse de principe, le lancement des marchés des premiers projets.

Le moratoire régional sur la subvention des infrastructures, en 2015, puis la révision de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif au financement des infrastructures, en 2016, n'a pas permis d'avancer dans la concrétisation de ces projets. Ils pourraient reprendre, dès 2017, moyennant l'obtention des autorisations régionales quant à leur subvention.

Depuis, à la demande de la Région wallonne, l'état des lieux, réalisé en 2013, a été mis à jour et complété afin de définir de manière exhaustive les travaux nécessaires et identifier les prioritaires devant être menés à bien dans les prochaines années.

En effet, de par leur âge (les premiers parcs à conteneurs datent du début des années '90) et leur utilisation intensive (plus de 50% des déchets ménagers gérés par le BEP y transitent), ces infrastructures souffrent et nécessitent, urgemment pour certains, des travaux d'amélioration ou d'agrandissement.

Le projet de nouveau Plan Wallon des Déchets envisage en outre la reprise de nouveaux flux dans les parcs et d'y accueillir certains déchets de PME, ce qui aura un impact important en termes d'espace nécessaire, certains parcs étant déjà saturés aujourd'hui.

Etablissement des modalités d'acceptation de certains déchets de PME, en quantités limitées, dans le réseau de parcs à conteneurs, au coût réel et complet

Un Arrêté du Gouvernement wallon impose désormais aux PME's le tri de certains déchets.

BEP Environnement, en tant qu'intercommunale en charge de la gestion des déchets, souhaite proposer des solutions aux PME's en leur ouvrant l'accès aux parcs à conteneurs pour certains de leurs déchets, en quantités limitées et selon les conditions suivantes :

- les conditions d'accès des PME seront les mêmes que pour les particuliers au niveau des quotas mais le coût réel et complet de la collecte et du traitement des matières apportées leur sera répercuté, afin de ne pas faire peser de nouvelles charges supplémentaires aux ménages;
- au vu de la saturation de bon nombre de parcs à conteneurs, seuls certains parcs aptes à accepter des usagers complémentaires seront accessibles aux PME's.

Le système de contrôle d'accès et des apports sera basé sur celui déjà mis en place pour l'acceptation des déchets émanant des ASBL.

Mise en place de la collecte sélective des plastiques durs dans les parcs à conteneurs

Les plastiques durs de gros volumes sont déjà collectés dans la fraction "encombrants" et isolés ultérieurement au niveau du centre de tri-broyage des encombrants de Floreffe, en vue de leur recyclage.

Soucieux d'augmenter la fraction recyclable, BEP Environnement envisage de séparer directement à la source ce type de déchets du reste des encombrants sur une partie de ses parcs à conteneurs.

Etude de la faisabilité, en partenariat avec l'économie sociale, du développement de nouvelles actions de réemploi dans les parcs à conteneurs

Complémentairement aux actions récurrentes de collecte de jouets, vélos, et livres déjà organisées dans les parcs à conteneurs, BEP Environnement souhaite mettre en place dans les parcs, de nouvelles actions ponctuelles visant le réemploi. Pour qu'elles se mettent en place de façon pérenne, elles devront s'organiser en collaboration avec des organismes d'économie sociale, tenir compte des contraintes d'exploitation des parcs à conteneurs et intégrer la problématique des vols et du vandalisme dont sont déjà victimes les parcs.

De plus, BEP Environnement s'inscrit dans le Comité d'accompagnement initié par le Service Francophone des Métiers et des Qualifications pour atteindre la reconnaissance officielle du métier de valoriste. Après constitution de référentiels métier et formation, le titre de "valoriste" pourra être reconnu et proposé aux organismes de formation. Ce nouveau métier, encadré par une formation reconnue, deviendrait la référence en matière de réemploi dans les parcs à conteneurs entre autres.

Etude de la mise à disposition d'un parc à conteneurs mobile à l'usage des PME

Afin de trouver des solutions aux PME soumises à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2015 relatif à l'obligation de tri de certains déchets mais également pour répondre aux recommandations du plan wallon des déchets, le BEP réfléchit à mettre à disposition un parc à conteneurs « mobile » avec pour objectif l'accueil des déchets des PME. 2017 servira à définir les besoins des sociétés, définir une solution la plus adéquate et étudier sa faisabilité.

Certification qualité des parcs à conteneurs

Se basant sur le constat que plus de 50% des déchets produits par les ménages transitent par les infrastructures parcs à conteneurs, BEP Environnement désire se donner tous les moyens pour s'assurer que ce service soit constamment en phase avec ce que ses clients – citoyens et communes – demandent et pour améliorer continuellement la qualité de ce service. Afin de démontrer l'efficacité de sa gestion, BEP Environnement ambitionne d'obtenir la certification ISO 9001 pour l'ensemble de son réseau de parcs à conteneurs. 2017 permettra d'étudier les bases de ce nouveau projet.

Sécurité

Le personnel de BEP Environnement est soumis à des risques spécifiques liés à nos différents métiers. La prise en compte de la sécurité est primordiale et doit rester une préoccupation de tous les instants.

Mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans le cadre de l'audit sécurité sur nos métiers

Un audit de l'ensemble de nos activités par un consultant externe, sous l'angle de la sécurité, a été entamé en 2016 : chaîne de tri/broyage, collecte, transferts, parcs à conteneurs, centre de compostage,...

Sur base des résultats de cet audit, le "Système dynamique de gestion des risques" sera mis à jour en 2017.

Des plans d'actions préventives (et correctives le cas échéant) seront définis, priorisés et mis en œuvre pour apporter des améliorations concrètes aux aspects de nos métiers qui présentent les risques les plus importants.

Mettre en œuvre une politique RH pour les ouvriers de BEP Environnement

Un plan d'actions RH spécifique aux collaborateurs de BEP Environnement a été conçu collectivement et il concerne des actions spécifiques dans les domaines de :

- La formation ;
- Du recrutement ;
- Du management ;
- De la communication interne ;
- D'événements internes ;
- Du bien-être.

Mesures en faveur des ouvriers les plus âgés

La thématique du vieillissement de nos collaborateurs sera prioritaire en 2017. Si des initiatives ont déjà été entreprises (transfert de travailleurs de la collecte vers les parcs, création de nouveaux postes moins pénibles au niveau physique ...), d'autres mesures seront identifiées en collaboration avec la conseillère en prévention, la médecine du travail et les collaborateurs. L'objectif étant de permettre aux collaborateurs de BEP Environnement de travailler dans de bonnes conditions jusqu'à la fin de leur carrière.

Optimiser les filières et les outils de valorisation et de traitement

Pour valoriser au mieux les flux de déchets collectés, BEP Environnement doit :
- Optimiser continuellement les outils existants et y intégrer les enjeux énergétiques ;
- Analyser constamment les filières de valorisation et de traitement afin de choisir les plus performantes.

Optimisation du fonctionnement de la chaîne de tri bois/encombrants au regard des exigences des filières de valorisation

En 2016, BEP Environnement a été amenée à diversifier les clients consommateurs de plaquettes et de fines de bois, ce qui complexifie la gestion des stocks entrants et sortants.

Tant pour la sécurité des opérateurs sur site que pour la gestion des stocks, une extension de la dalle de réception des matières est prévue, ce qui permettra un tri plus aisé et sécurisé des encombrants avant broyage ainsi qu'une augmentation de la capacité de stockage du bois entrant.

De plus, afin de stocker davantage de plaquettes de bois produites, et ce, dans les meilleures conditions, il est prévu de couvrir deux loges de stockage situées le long de la Sambre, permettant ainsi un entreposage de 2 x 400 tonnes environ à l'abri des intempéries.

Enfin, s'assurer des meilleurs réglages des équipements de tri automatique et optimiser le tri manuel sont et resteront des priorités, en vue de produire des plaquettes de haute qualité. Ce niveau de qualité nous permet de nous démarquer sur un marché du bois fortement saturé et donc extrêmement concurrentiel.

Etude de la création d'une unité de cogénération bois B sur le territoire namurois

En 2016, suite à la diminution par Carmeuse de son engagement d'achat annuel de plaquettes de bois de 20.000 tonnes/an à 12.000 tonnes/an, deux nouveaux partenariats ont été initiés de manière à assurer un écoulement régulier de la matière produite.

Le marché du déchet de bois étant en fluctuation constante et impliquant des transferts de flux à une échelle internationale, BEP Environnement souhaite poursuivre les réflexions et les prises de contacts pour la mise en place de partenariats locaux et pérennes ou pour l'optimisation de ces partenariats, de manière à nous mettre autant que possible à l'abri des conséquences logistiques (en termes de stockage et de transport) et économiques (en termes de prix de vente des matières) de cette fluctuation.

La solution idéale consisterait à créer une utilisation nouvelle et locale de la matière par la mise en place d'une unité de cogénération. L'usine Maternelle étant située à proximité immédiate du site de Floreffe, et consommant de grandes quantités d'énergie (électricité et chaleur), une étude a été initiée en 2016 pour évaluer la pertinence de la création d'une unité de cogénération au bois B pour alimenter ce site.

En fonction des résultats de l'étude, la phase d'avant-projet pourra être réalisée en 2017.

Amélioration de la gestion des flux existants gérés par BEP Environnement et détection de nouvelles matières valorisables

BEP Environnement collecte via les parcs à conteneurs, les sites de bulles à verre et en porte-à-porte, plus de trente flux de déchets différents. La mise en filière de ces flux doit ensuite être assurée tout en respectant l'échelle de Lansink.

Le secteur de la valorisation et du recyclage sont en évolution constante, c'est pourquoi il est essentiel de se tenir constamment informés des nouvelles techniques et des nouvelles filières.

Les réflexions menées doivent prendre en compte les évolutions législatives et les choix opérés par les partenaires. Ces choix résultent également d'analyses techniques, économiques et environnementales.

Les flux qui sont actuellement étudiés en profondeur sont les flux « mixtes » (comme les encombrants) ainsi que les fractions plastiques qui ne sont pas collectées via Fost Plus (autres que les bouteilles et flacons). C'est en effet dans ces fractions que des opportunités de tri et de valorisation ou recyclage apparaissent encore réalisables.

Dans ce contexte d'optimisation des mises en filières, l'accent sera mis sur :

- la veille technologique relative aux filières de valorisation et de traitement ;
- les prises de contacts dans le secteur des déchets ;
- le suivi de l'étude de caractérisation des encombrants menée par la Région wallonne ;
- le suivi du projet P+ mené par Fost Plus (étude et mise en place de projets pilotes relatifs à l'élargissement de la collecte des emballages plastiques durs et souples dans le sac PMC ou dans un sac supplémentaire) ;
- le suivi des discussions et décisions dans le cadre du nouveau Plan Wallon des Déchets.

Toutes ces réflexions impliquent concertation avec les autres intercommunales et partenaires concernés.

Réhabilitation définitive du CET (centre d'enfouissement technique) de Chapois

L'exploitation du CET de classe 2 de Chapois (Ciney) s'est achevée fin 2009. Depuis, le site est en "post-gestion". Cela signifie que l'on continue de gérer les effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) du site.

Par ailleurs, conformément à la législation en la matière, la première phase de réhabilitation (dite "provisoire") a été réalisée. Ces travaux ont consisté à placer une couverture de terre sur l'ensemble du site (capping provisoire) et ont été achevés en 2011.

La seconde phase de réhabilitation (dite "définitive"), intervenant une fois que les tassements du dépôt de déchets sont devenus suffisamment faibles, consistera principalement en la **pose d'un complexe d'étanchéité-drainage supérieur (capping définitif)**.

Les études préalables relatives à ces travaux, entamés en 2015, se sont poursuivies en 2016. Comme annoncé, celles-ci sont menées en étroite collaboration avec [SPAQuE](#), qui reprendra le site en gestion à l'issue des travaux.

La procédure de marché public en vue d'attribuer les travaux de réhabilitation sera lancée début 2017. En fonction de

l'évolution des tassements observés sur le site, le chantier de réhabilitation pourrait commencer en 2017.

Proposer une expertise et des services supplémentaires aux Communes et autres partenaires

Pour se positionner comme partenaire privilégié de ses Communes associées, le BEP souhaite diversifier les services qui leur sont rendus en matière de gestion de déchets et d'activités connexes.

Développer un service global de distribution de sacs réglementaires au sein des commerces

En complément à la distribution de sacs biodégradables sur l'ensemble du territoire namurois, BEP Environnement assure également **l'approvisionnement des sacs PMC dans les commerces** de 2/3 des 39 Communes affiliées.

Depuis 2015, BEP Environnement prend en charge la gestion intégrale (acquisition, distribution, gestion des stocks et facturation des sacs) de la distribution des sacs payants communaux pour le compte de la Commune de Sambreville.

Fort de cette expérience, BEP Environnement propose d'étendre le service de **distribution des sacs réglementaires pour déchets ménagers résiduels** aux autres Communes intéressées.

Complémentairement, BEP Environnement étudiera la faisabilité d'un marché groupé de sacs destinés aux besoins spécifiques des Communes (exemple : sacs pour les services communaux ou encore, pour les communes au conteneur à puce, sacs pour les ménages ne pouvant être desservis par conteneurs), permettant de probables économies d'échelle.

Missions d'assistance dans les domaines techniques et environnementaux

Grâce à son métier de base, BEP Environnement a acquis un savoir-faire important en matière de gestion des déchets. Il a aussi pour ambition de valoriser ses autres domaines d'expertise dans les matières environnementales, comme l'utilisation des énergies renouvelables ou la gestion des sols pollués.

Les expériences acquises dans ces thématiques serviront à développer des projets propres à l'intercommunale, mais aussi à répondre aux préoccupations des Communes en matières environnementales ou énergétiques.

BEP Environnement poursuivra en 2017 **le développement de missions d'assistance à l'attention des Communes** qui manifestent des besoins dans les matières suivantes :

- **création d'infrastructures** adaptées à une gestion optimale des déchets communaux (parc à conteneurs pour déchets des services travaux, voiries, ...) ;
- réalisation de **dossiers de demande de permis d'environnement** ;
- suivi d'**études de pollution du sol** ;
- réalisation d'**audits de conformité** par rapport à la législation environnementale (en ce compris les exigences de tri imposées par l'Arrêté du Gouvernement wallon instaurant une obligation de tri de certains déchets).

Assurer la gestion immobilière des sites de BEP Environnement

Pour assurer un service de gestion des déchets le plus efficace possible, BEP Environnement maintient son patrimoine immobilier en adéquation, d'une part avec l'évolution des besoins de l'exploitation, et d'autre part avec celle de la réglementation environnementale.

Projet d'extension de la station de transfert de Vodecée

La station de transfert de Vodecée constitue le point de départ et de retour pour les camions de collecte de déchets qui desservent les 8 Communes de l'arrondissement de Philippeville.

Afin, d'une part, de **réduire les coûts de transport** des matières et, d'autre part, de **permettre de développer de nouveaux services** pour les Communes (notamment le développement du service de mise à disposition de conteneurs), il semble aujourd'hui pertinent d'analyser la possibilité d'agrandir la station de transfert.

Pour ce faire, 2016 a été consacrée à la réalisation d'une analyse technico-économique afin de définir le choix du mode de transfert des déchets à mettre en place (station de transfert automatique avec presse et trémie de chargement ou transfert traditionnel). Cette première analyse se poursuivra par une série de tests destinés à valider les options.

En fonction de ces résultats, 2017 sera consacrée à l'élaboration du projet et au lancement de la procédure destinée à acquérir le terrain voisin.

Poursuite de la sécurisation des sites de BEP Environnement par la mise en place d'une télésurveillance basée sur l'utilisation de caméras

Suite au **placement de caméras** dans les sites de BEP Environnement (déploiement sur la période 2015-2017), BEP Environnement envisage la mise en place d'une télésurveillance de ses différents sites en dehors des heures d'ouverture, afin de poursuivre leur sécurisation.

Les alarmes émises par le système de gestion des caméras vers un monitoring permettra en temps réel à un opérateur de visionner les images des intrus présents sur les sites.

Il pourra alors émettre des messages d'avertissement, faire intervenir la police ou un service de gardiennage.

Les images enregistrées pourront être rapatriées vers le siège central, elles serviront de preuves aux poursuites judiciaires qu'il serait nécessaire d'entamer.

Crématorium

Les constats

- **L'axe lotharingien (Bruxelles, Brabant wallon, Namur, Luxembourg) était dépourvu de crématorium** jusqu'il y a quelques années, alors même que la pratique de la crémation est en croissance constante.
 - Au milieu des années 2000, plusieurs Communes ont demandé au BEP d'étudier **la possibilité d'installer un crématorium sur le territoire namurois**. Dans la foulée, l'intercommunale BEP Crématorium a été créée en 2007; un site a été choisi à Ciney et le terrain a été acquis pour la construction du crématorium.
 - L'intercommunale a fait le **choix d'une gestion via un concessionnaire**. La société des Crématoriums de France a été choisie au terme d'une procédure ouverte.
 - La première pierre du **Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie** a été posée en 2011, la mise en service et l'inauguration ont eu lieu en 2012.
 - Les travaux d'amélioration se poursuivent avec, notamment, **la réalisation du Parc mémorial**, inauguré en 2015.
-

Les objectifs

- **Rencontrer les besoins des familles en matière de crémation**, en veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre toutes les qualités optimales d'accessibilité, de fonctionnement et de services répondant au mieux à l'ensemble des réglementations et normes en vigueur et aux attentes de la population et des Communes.
 - **Desservir l'ensemble de l'axe central wallon**, et les régions limitrophes, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les Communes et, en bonne relation avec les milieux professionnels concernés. A cet égard, les Communes des Provinces de Namur et Luxembourg ont été approchées pour adhérer à l'intercommunale. Cet élargissement a été acté lors de l'Assemblée Générale de juin 2013. L'intercommunale reste attentive aux besoins qui s'expriment dans toute la zone, y compris dans le sud du Luxembourg.
 - **Veiller à une bonne intégration du crématorium** dans son environnement proche, en s'assurant du respect des conditions fixées dans le permis unique, en liaison avec la Commune et la Wallonie, et en informant régulièrement le Comité d'accompagnement.
-

Les indicateurs

- Le nombre de **communes affiliées** : 30 à 40
- Le nombre de **crémations** : 2200 par an

Le projet du crématorium

Le crématorium a été développé pour être un outil de proximité, au service des Communes de l'axe Namur-Arlon, afin d'offrir aux familles un service de qualité irréprochable, à distance raisonnable.

Dans cet esprit, le projet a été étudié de manière à **être totalement respectueux des normes environnementales wallonnes** en cours d'adoption. Les locaux ont été conçus de manière à permettre le meilleur accueil des familles et le déroulement des cérémonies dans un cadre digne et de qualité.

L'année 2011 a été celle du début de la construction de l'infrastructure, après que le permis unique ait été délivré en recours.

L'année 2012 a permis de finaliser la construction de l'infrastructure et d'assurer sa mise en service.

L'année 2013 a vu **le premier exercice complet d'exploitation**. Une attention particulière a donc été portée à ce que le fonctionnement du crématorium et sa gestion par le concessionnaire soient conformes aux législations et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux exigences du permis unique. L'année 2013 a aussi été celle de **l'élargissement**, avec l'intégration des communes ayant marqué leur volonté de rejoindre l'intercommunale.

En 2015, le concessionnaire a poursuivi l'amélioration de l'infrastructure, avec **les investissements prévus dans le Parc mémorial**. Du point de vue de l'infrastructure, celle-ci est désormais complète et en capacité d'offrir le meilleur accueil aux familles.

L'intercommunale restera attentive en 2017 à la **qualité de service offerte** à l'ensemble des usagers du territoire desservi, dans un contexte de renforcement de l'offre avec la création annoncée d'un crématorium à Neufchâteau.

L'intercommunale veillera également en 2017 à ses missions générales de surveillance du concessionnaire, notamment en suite du **changement d'actionnaire** au niveau de ce dernier, et restera attentive au **respect des normes environnementales**.

Toutes les informations pratiques sur le Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie sont disponibles sur le site internet www.crematoriums.be.

Namur Expo

Les constats

- **Le marché des foires et expositions est depuis plusieurs années en profonde mutation** : les manifestations de type généraliste sont pléthoriques et s'essouffent, la demande s'exprime en faveur de produits plus spécialisés et nouveaux.
 - **L'offre d'espaces d'expositions continue à se développer**, même localement, créant un contexte de concurrence difficile.
 - Le palais jouit d'une **localisation attrayante au cœur de la ville** mais qui nécessite, vu son développement, de réfléchir aux possibilités d'extension sur les terrains adjacents, tout en préservant son intégration dans le tissu urbain du quartier.
-

Les objectifs

Dans notre rôle de propriétaire concédant et non d'exploitant

- **Renforcer la position de l'outil comme facteur d'attractivité de Namur**, en qualité de Capitale régionale, au travers d'un programme d'investissements de requalification et d'une politique de développement de manifestations à rayonnement régional.
 - Veiller à ce que **le gestionnaire accroisse le taux d'occupation par une diversification des manifestations** projetées et une attraction de nouvelles manifestations s'inscrivant dans la vision que nous souhaitons promouvoir.
 - Examiner, avec les autorités de la Ville, **le potentiel de croissance de l'infrastructure actuelle**, en vue de positionner le Palais au niveau qui doit être celui d'une Capitale régionale, compte tenu des disponibilités foncières à moyen terme et de son intégration harmonieuse dans le quartier des Bas-Prés.
 - **Intégrer dans la gestion et les aménagements futurs de l'infrastructure la notion du développement durable** en réduisant les coûts énergétiques et en favorisant le recours aux solutions alternatives.
-

Les indicateurs

- Nombre de **manifestations** : 35
- Nombre de **visiteurs** : 260.000
- Nombre de **m² occupés x jours de manifestation** : 1.850.000

Les projets de Namur Expo

*Namur Expo est une infrastructure de grande qualité, dans la Capitale wallonne.
Après une décennie de remise à niveau, tant sur le plan infrastructurel que commercial, le moment est venu de définir et mettre en œuvre les orientations pour permettre une croissance raisonnée de l'outil.*

En tant que propriétaire de l'infrastructure, le BEP a mis en œuvre un plan pluriannuel de requalification, qui est désormais réalisé.

En 2012, l'intercommunale a attribué le marché de concession à la société Artexis, au terme d'une procédure ouverte.

Le concessionnaire poursuit un programme d'investissements de maintenance et d'amélioration, en accord avec le BEP.

Une fiche avait été déposée dans le programme FEDER 2014-2020, en vue de la création d'un nouveau centre d'expositions sur le site de la caserne de la Plaine, à Belgrade. Il y était prévu la réalisation d'un centre multifonctionnel de 25.750 m², avec un parking dédié de 2.500 places.

Cette fiche n'a pas été retenue par le Gouvernement wallon en juin 2015. En conséquence, en 2016, les **différentes options de développement possibles**, on fait l'objet d'un examen technique approfondi, en vue d'optimiser les différents objectifs suivants:

- la continuation du développement de la fonction MICE dans la Capitale wallonne ;
- l'amélioration du parage et de l'accessibilité ;
- l'amélioration de la polyvalence de l'infrastructure.

En 2017, **les choix d'investissements prioritaires** devront être arrêtés, compte-tenu des moyens éventuellement disponibles, et portant sur les éléments les plus essentiels au développement de l'activité. La **demande de permis d'environnement** sera déposée auprès de la Wallonie.

Services d'appui

Constats

L'environnement économique et financier dans lequel les 5 intercommunales opèrent est en évolution:

- La conjoncture économique générale reste difficile ce qui implique une grande vigilance vis-à-vis des sous-traitants, créanciers et partenaires. C'est aussi une opportunité pour insister sur les procédures de maîtrise des coûts auprès de l'ensemble des collaborateurs.
- L'année 2017 marque la transition entre deux périodes de programmation pluriannuelle des fonds européens. Il faut notamment intégrer les nouvelles règles administratives de suivi et rester en veille par rapport aux nouvelles opportunités de financement européen.
- Le régime de taxation des intercommunales a été modifié.
- Le financement par la Wallonie de la politique de gestion des déchets se réduit progressivement, pour les outils de gestion, la collecte ou les actions de prévention

Nous connaissons actuellement une période de mutation des organisations et des modes de travail. Plusieurs éléments essentiels doivent retenir notre attention pour permettre à notre organisation d'évoluer efficacement :

- Une attention particulière pour les thématiques traitant du bien-être au travail : la société est de plus en plus consciente de l'importance de cette notion de par les évolutions règlementaires et de par les attentes clairement formulées par les collaborateurs. Le BEP est d'ailleurs convaincu de l'impact de ces initiatives (déjà entreprises depuis plusieurs années) sur l'efficacité et l'engagement de son personnel.
- Plusieurs générations, chacune avec des besoins spécifiques, se côtoient au quotidien au travail. La politique RH doit s'y adapter avec une attention particulière liée au vieillissement des collaborateurs compte tenu notamment de l'évolution de l'âge légal de départ en pension.
- Les pratiques managériales doivent pouvoir évoluer afin de rendre l'organisation encore plus efficiente.

Les technologies de l'information continuent à fortement évoluer :

- Les nouvelles technologies permettent et encouragent fortement la mise à disposition la plus large d'un certain nombre de données et incitent les entreprises à imaginer des modes de collaboration innovants avec leurs clients, partenaires, voire même les citoyens.
- Elles influencent également l'organisation du travail que ce soit au niveau de la gestion de l'information que des modes de collaboration et de la flexibilité au travail.
- L'innovation permise par ces nouvelles technologies induit également une évolution dans les outils spécifiques et adaptés aux besoins des collaborateurs.

Objectifs

En tant qu'entreprise publique représentative au niveau de notre territoire, il est indispensable de veiller à une bonne gouvernance, tant au niveau de nos modes de travail que de la transparence à l'égard des actionnaires, partenaires et clients.

C'est pourquoi, en complémentarité des équipes opérationnelles, les services d'appui doivent intégrer les objectifs suivants :

- **L'autonomie**

Les collaborateurs du BEP doivent être les plus autonomes, c'est-à-dire pleinement responsabilisés dans les différents aspects de leurs missions, et pour ce faire disposer des compétences et outils adaptés, en constante évolution, et s'inscrire dans une organisation qui encourage la flexibilité.

- **Les pratiques collaboratives**

Les pratiques collaboratives, tant internes qu'externes, se développent de plus en plus et doivent être encouragées dans une culture d'entreprise qui les favorise et avec des outils, notamment informatiques adaptés à ces modes de collaboration.

- **La qualité**

La satisfaction du client est au centre de la politique qualité du BEP. Des procédures précises ont été établies en vue de faire évoluer l'organisation vers de meilleurs services et une plus grande performance.

- **La transparence**

En tant qu'entreprise publique, le BEP doit communiquer de manière objective et transparente avec les administrateurs et les associés des intercommunales, ainsi qu'avec le grand public, en mobilisant les ressources internes et des outils modernes.

- **Le faire-savoir**

Le savoir-faire, c'est-à-dire les compétences métier, ne prend tout son sens que s'il est accompagné d'un faire-savoir dynamique, appuyé par les nouvelles technologies de l'information.

- **Le partage d'expérience**

Le BEP travaille depuis de nombreuses années sur l'optimisation de son organisation et de ses services d'appui. En proposant leurs compétences aux associés, les services d'appui contribuent à la diffusion de bonnes pratiques et s'enrichissent d'une expérience de terrain.

- **L'engagement sociétal**

Le BEP veut être un acteur responsable par des pratiques sociétales et environnementales qui peuvent contribuer à stimuler l'engagement de ses collaborateurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Autonomie

Poursuivre la formation continue des collaborateurs, du middle management et du management

En 2017, l'amélioration des compétences des collaborateurs du BEP portera en priorité sur les marchés publics (conformément à la nouvelle loi du 17 juin 2016), l'animation de réunions efficaces et le médiacoaching. Des workshops thématiques en matière d'outils informatique se poursuivront. La formation des assistantes constitue également une priorité, de manière à améliorer leur connaissance des outils Word, Excel, PowerPoint et Outlook

.Une attention particulière sera accordée au développement des compétences des middle managers car ils sont des vecteurs de transmission importants de notre stratégie et des projets qui en découlent, ainsi que de la culture d'entreprise auprès des collaborateurs. Des plans d'accompagnements personnalisés seront définis en collaboration avec leur management.

Enfin, en 2017, le management du BEP poursuivra le développement de ses compétences en participant à des séminaires thématiques et en échangeant autour de leurs bonnes pratiques.

Optimiser l'efficacité des dépenses

Le BEP doit veiller à rendre les gestionnaires de projets réactifs, sur un plan financier, dans l'évolution de leurs projets. C'est pourquoi, en 2017, le reporting budgétaire et les projections financières intégreront l'analyse de la pertinence et du meilleur rapport qualité prix des dépenses, moyennant une conscientisation des agents à cette problématique.

Par ailleurs, le BEP adaptera les processus financiers actuels aux nouvelles règles liées à la nouvelle période de programmation européenne 2014-2020.

Implanter un outil de gestion des documents

La généralisation de l'utilisation de l'outil de gestion électronique de documents va se poursuivre.

Après un déploiement dans un département pilote, le département Développement Territorial, les autres départements bénéficieront progressivement de cet outil qui leur permettra une gestion simplifiée et sécurisée de tous les documents à caractère officiel ou contribuant au partage d'informations, base du travail en équipes.

Organiser différemment le temps de travail

Une adaptation de l'horaire variable va être opérée dès le mois de janvier, permettant ainsi une plus grande flexibilité. Les modalités d'enregistrement du temps de travail vont également connaître une évolution importante en intégrant les nouvelles technologies. Une application smartphone et un outil en ligne permettront aux collaborateurs de gérer leur temps de travail quel que soit le moment et quel que soit le lieu.

Assouplir le travail à distance

Le travail à distance est appliqué au sein du BEP depuis bientôt 3 ans. Le BEP est convaincu, sur base de notre expérience, qu'elle renforce l'autonomie et l'efficacité des collaborateurs. C'est pourquoi, dès 2017, les modalités de demande du travail à distance seront assouplies pour encore faciliter le recours à la pratique.

Améliorer les rencontres annuelles entre le collaborateur et son N+1 (PDP)

Le BEP organise chaque année des rencontres entre le collaborateur et son supérieur basées sur le développement de ses compétences.

Ces rencontres, appelées plans de développement personnels seront améliorées en 2017 en travaillant sur différents axes :

- Uniformiser les bonnes pratiques en matière d'entretiens de développement en organisant des workshops et des accompagnements individuels pour tout le management ;
- Revoir les descriptifs de fonction qui servent de base à ces entretiens en y ajoutant les besoins de développement en termes de connaissances ;
- Renforcer l'implication directe des collaborateurs dans l'exécution de leurs actions de développement ;
- Assurer un suivi optimal de la part des managers de l'évolution des actions de développement des membres de leur équipe.

Pratiques collaboratives

Organiser un teambuilding annuel

Permettre aux collaborateurs de se rencontrer et d'échanger dans une atmosphère conviviale est essentiel. Cela permet de mieux se connaître et d'entretenir un esprit d'appartenance au BEP très important notamment dans le cadre des projets transversaux et dans les démarches collaboratives.

C'est pour cette raison que le BEP entend organiser annuellement un teambuilding pour tous les collaborateurs.

Revoir l'aménagement des espaces d'accueil et de réunion

Les espaces d'accueil et de réunion des infrastructures de Salzinnes seront dynamisés en 2017.

Les objectifs de ces aménagements sont :

- Pour les salles de réunion, de les rendre plus agréables et propices au travail collaboratif et,
 - Pour l'espace d'accueil, de donner auprès de nos visiteurs l'image d'un BEP ouvert à la collaboration et dynamique dans sa culture d'entreprise.
-

Valoriser les données

Chaque département dispose de nombreuses données en lien avec ses activités, dont l'utilisation/la valorisation (interne ou externe) peut contribuer au développement de nouveaux services.

Après une première phase de recensement de l'ensemble des types de données et l'acquisition d'un outil de Business Intelligence qui doit permettre d'exploiter ces données à des fins de statistiques et de reporting, le BEP analysera dans quelle mesure ces données peuvent être exploitées, soit pour développer de nouveaux services, soit pour les mettre à disposition de tiers en Open data.

La plateforme Open data se veut un premier exemple du genre en Province de Namur pour les acteurs publics et sera développée en connexion avec des plateformes de portée plus large (régionales ou européennes).

Développer une plateforme collaborative

La réalisation des nouveaux sites internet (fin 2016) va de pair avec la mise en ligne d'une plateforme collaborative, www.G1idee.be.

Celle-ci a pour but d'interagir avec les citoyens sur des projets ou des réflexions liées aux métiers du BEP. Cet outil doit permettre à l'intercommunale de faire évoluer ses actions et projets, d'identifier de nouvelles opportunités et ce, grâce aux idées et propositions faites par les internautes via cette plateforme de concrétisation.

Quelques sujets seront identifiés en lien avec les métiers du BEP, de manière à alimenter cette plateforme, la rendre attractive pour les citoyens et à créer une communauté de « contributeurs » dans l'évolution des métiers du BEP.

Qualité

Développer la politique qualité, outil managérial essentiel

Le BEP est inscrit dans des démarches qualité ISO 9001, ISO 14001 et EMAS. En ce qui concerne l'ISO 9001, la politique qualité mise en place se veut efficace et pragmatique et vise à rassembler tout un ensemble d'éléments factuels (indicateurs de performance, enquête de satisfaction, audits internes et externes, suivi de projets...) en vue d'orienter la stratégie et les actions.

Ces dernières années, nous nous sommes attelés à la mise en place de ces outils qualité et à leur bonne utilisation.

En 2017; plusieurs thématiques vont être approfondies :

- L'optimisation des revues de Direction ;
- Le recours à des questionnaires de satisfaction en ligne pour nos clients ;
- L'utilisation d'un nouvel outil de reporting pour le suivi de nos indicateurs de performance ;
- L'amélioration des audits internes sur base de thématiques identifiées grâce à notre démarche de cartographie des risques ;
- Le suivi des actions consécutives à l'enquête de satisfaction interne ;
- La mise en place d'une logique de back-up pour les fonctions identifiées comme étant critiques en cas d'absence.

Informatiser les flux comptables

Depuis plusieurs années, une démarche de dématérialisation des documents comptables est en cours. L'ensemble de factures reçues des fournisseurs et des bons de commande sont soumis à l'approbation électronique des collaborateurs et de la hiérarchie au travers d'un outil d'approbation totalement numérique. En 2017, ce sont les notes de frais et les mandats de dépenses qui verront leur chantier de dématérialisation se clôturer.

Il restera alors à numériser le flux des documents inhérents à l'établissement des factures adressées aux clients afin de terminer le travail de numérisation. L'enjeu de ce projet vise également la dynamisation du recouvrement des créances par le biais d'un mécanisme de relevé de compte actualisé joint à toute facture envoyée.

La gestion des données client

Le BEP dispose depuis quelques années d'un outil CRM (Customer Relationship Management) dont les objectifs principaux sont la centralisation des données signalétiques des clients et le suivi des relations avec ceux-ci. Cet outil (à la fois transversal et spécifique par métier) garantit la qualité des données. Sa convivialité et sa simplicité doivent être améliorées.

En 2017, chaque métier disposera de fonctionnalités spécifiques et propres à ses besoins, avec des interfaces simplifiées et modernisées. Ce travail a déjà été effectué pour le département Développement Economique et le sera également pour les autres services.

Recourir au « Cloud »

Petit à petit, les infrastructures informatiques propres des entreprises sont complétées ou remplacées par des applications et services dans le cloud. Cette tendance permet aux entreprises de se débarrasser progressivement d'une gestion technique pointue et d'investissements conséquents au profit d'une utilisation « à la demande » de services informatiques.

Le BEP s'inscrit dans cette tendance. Une migration vers le cloud d'une partie de l'infrastructure permettra un allègement de la charge d'exploitation et une plus grande souplesse dans l'évolution de cette infrastructure.

Optimaliser les procédures d'achat/vente de terrains

En 2017, l'accent sera mis sur les procédures d'achat et de vente de terrains et de biens immobiliers par une collaboration renforcée avec le Comité d'acquisitions (ayant lui-même reçu des renforts dans le cadre de la régionalisation) et la mise en œuvre des nouveaux actes-types. Afin de renforcer la collaboration interne et d'assurer à la fois l'efficacité des actions et la meilleure traçabilité des contacts avec des prospects, des procédures précises seront rédigées, mise en place et évaluées. Cette automatisation dans la gestion des achats/ventes de terrain assureront une plus grande transparence et un gain de temps dans le suivi des dossiers.

Transparence

Poursuivre la formation continuée des administrateurs

Conformément aux prescrits du Code de la démocratie locale, l'ensemble des administrateurs des 5 intercommunales gérées par le BEP bénéficieront d'un plan de formations en 2017. Des réunions spécifiques des Conseil d'Administration seront programmées en septembre 2017 avec un ordre du jour formatif. La thématique pour cette année sera centrée sur les fonctions managériales et les services supports.

Rendre le Plan stratégique plus convivial et « user friendly »

Depuis 2013, le BEP a mis au point un plan stratégique électronique. Il offre plusieurs avantages : consultable en ligne, tel un site internet, il est également un outil collaboratif où chaque agent complète ses propres projets.

Dans l'optique de renforcer encore l'autonomie des « contributeurs » internes mais aussi de veiller à ce que le lecteur (les Administrateurs, représentants des Communes associées, grand public) le trouve convivial, le plan stratégique électronique sera complètement revu, en utilisant un CMS type WordPress, dans la lignée de l'outil choisi pour les nouveaux sites internet.

Faire-savoir

Animer les outils web

Compte-tenu de la diversité des outils web au BEP (site, plateforme, réseaux sociaux, open data,...) et de leur complémentarité, des cellules web ont été formées dans chaque Département. Elles sont composées de collaborateurs clés pour la mise en ligne et une alimentation régulière en actualités et événements. L'objectif est d'amplifier encore le réflexe de communication externe de nos actions et projets, afin de les faire connaître, de nous faire connaître, d'interagir en direct avec les citoyens et de renforcer ainsi la réputation du BEP.

L'année 2017 sera donc consacrée à dynamiser ces cellules web, à assurer la formation continue des collaborateurs pour leur permettre d'utiliser au mieux ces différents outils de communications essentiels.

Faire vivre les sites du BEP et d'IDEFIN

Le BEP a mis en ligne en septembre 2016 cinq nouveaux sites internet : www.bep.be; www.bep-environnement.be; www.bep-developpement-territorial.be; www.bep-developpement-economique.be et www.bep-europe-direct.be. Ces nouveaux sites sont moins institutionnels et correspondent mieux aux attentes des publics cibles du BEP. Ils présentent un design moderne, en phase avec les standards web actuels. Ils ont également été repensés de manière à permettre aux départements d'être plus autonomes et proactifs dans la gestion des contenus.

Après la mise en ligne de 5 nouveaux sites internet pour le BEP en 2016, il est temps de revoir le site de l'intercommunale dont le BEP assure la gestion journalière. Le site www.idefin.be sera revu, dans son graphisme et dans son écriture, pour correspondre aux standards actuels du web et être en phase avec l'évolution des secteurs d'activité d'IDEFIN.

Créer de nouvelles vidéos

En 2017, le BEP procédera à la réalisation de nouvelles vidéos pour présenter ses différents métiers, ainsi qu'une capsule « corporate » présentant la dynamique interne en matière de management, d'engagement sociétal et illustrant les valeurs de l'organisation.

Partage de compétences

Partager les compétences RH et organisationnelles aux Associés

Le BEP a développé une politique RH dynamique en vue de rendre l'organisation attractive et performante.

Le BEP met cette expérience à disposition des Communes intéressées en proposant dans un premier temps une analyse approfondies des processus et de l'organisation existante au sein de l'administration et, dans un second temps, un plan d'action spécifique en matière

- De processus RH
- De Management
- D'organigramme
- D'organisation de la collaboration entre services et les instances décisionnelles
- De politique qualité...

avec accompagnement dans la mise en œuvre de ces actions. Deux missions d'accompagnement ont été réalisées à ce jour avec les Communes de Viroinval et Florennes. D'autres projets pourraient suivre.

Organiser des séances de médiacoaching internes et externes

Le « faire-savoir » n'est plus l'apanage d'un porte-parole ou d'un chargé de communication. Chaque collaborateur est un vecteur de communication. Il est donc essentiel de lui donner les moyens de remplir ce rôle de « communicateur », en comprenant les codes et les pratiques en la matière. Des formations données en interne et par l'externe concernent le médiacoaching et, plus largement, la prise de parole en public. Ces formations seront également proposées aux élus locaux de la Province de Namur et aux responsables com' des Communes namuroises qui souhaitent en bénéficier.

Accueillir des stagiaires et des étudiants

Le BEP investit dans l'accueil de stagiaires : que ce soit pour du plus long terme comme dans le cadre des formations IFAPME ou AVIQ, ou du plus court terme pour les formations scolaires plus classiques. Pendant leur stage, ces personnes font partie intégrante du BEP et contribuent activement à aux activités en se voyant confier des projets concrets et utiles. En 2017, l'attention portée à l'accueil des stagiaires et étudiants sera encore renforcée.

Engagement sociétal

Responsabiliser les collaborateurs envers la société et l'environnement

Les agents du BEP ont identifié une série d'actions à mener au sein de l'organisation en vue de responsabiliser les collaborateurs envers la société et l'environnement. Les actions ciblées pour 2017 sont :

- Plan « Utilisation rationnelle de l'énergie » : réalisation d'un plan carbone global du BEP et mise en place d'un plan d'actions ;
- Tri des déchets : actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire, formations internes à un meilleur tri et communication sur les résultats du tri au BEP et de leur évolution ;
- Mobilité alternative : réflexion sur le développement du covoiturage, l'acquisition de vélos (électriques)/scooters, l'abonnement à un service de voitures partagées, la mise à disposition du parking du BEP,... ;
- Clauses environnementales et contre le dumping social dans les cahiers des charges ;
- Participation à des actions sociétales (jogging ELA, collecte de sang de la Croix-Rouge, BeWapp) ;
- Centrale d'achat : adhésion à la coopérative Paysans-Artisans ;
- Formations à la citoyenneté et sensibilisation à la construction européenne à destination des collègues du BEP.

AXUD

Depuis 2009, la plate-forme des forces vives namuroises a permis de mettre sur pied une **série de rencontres avec les parlementaires mais aussi les Ministres et Présidents d'assemblées** aux différents niveaux de pouvoir.

Les rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité. Les rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité.

A partir de 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un **Comité de concertation paritaire** (16 représentants des formations politiques; 16 représentants des forces vives). 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un Comité de concertation paritaire (16 représentants des formations politiques; 16 représentants des forces vives).

Le Comité de concertation se réunit au moins quatre fois par an, et chaque fois qu'un dossier le nécessite. Il a pour objectif de **définir des points de vue partagés sur les grands dossiers et enjeux** qui ont un impact sur le namurois.

En 2017, le Comité de concertation poursuivra son travail, avec au moins quatre réunions annuelles. Comme les années antérieures, des **groupes de travail restreints** pourront être mis sur pied, en vue de formaliser des notes de travail sur des dossiers importants pour le namurois (priorités namuroises dans les dossiers ferroviaires, formation, pôle académique namurois, mise en œuvre de la 6^e réforme de l'Etat, ...).

Seront programmées également des réunions d'échange d'information avec les parlementaires et membres du Collège provincial, en fonction de questions d'actualité.

Les **démarches de dynamique territoriale mises en œuvre par le BEP** initiées à partir de 2015 au niveau des sous territoires feront également l'objet de communications au niveau d'AXUD.

Actions territoriales

Le territoire namurois est fait de diversité, partagé entre le sillon nettement urbain, les petites villes de Hesbaye et du Condroz et les régions ayant gardé un caractère bien rural.

L'animation du territoire et l'offre de services du BEP doit tenir compte de cette réalité, qui est une richesse.

L'étude SOFRED avait identifié cinq dynamiques territoriales, qui gardent toute leur pertinence aujourd'hui. Ces cinq territoires sont : le Bassin de la Capitale régionale ; le Val de Sambre ; l'Entre-Sambre-et-Meuse ; l'axe condruzien E411 ; le Bassin Houille-Semois namuroise.



Le territoire Capitale régionale

Le territoire de la Capitale régionale est composé de Namur et de son hinterland direct, qui rayonne de manière concentrique autour de la ville elle-même. Namur est la polarité urbaine la plus importante de la Province, avec plus de 111.000 habitants ; aucune autre ville n'atteint le seuil de 30.000 habitants. Namur, Capitale de la Wallonie, est un pôle important au niveau wallon, avec des services urbains de premier plan (université et hautes écoles ; services aux entreprises et à la population ; commerces) et une localisation idéale au carrefour de deux euro-corridors.

Le territoire Namur Capitale compte quelque 250.000 habitants (+45% sur les 70 dernières années, la plus forte croissance au niveau provincial), avec une densité de 250 habitants/km², qui reste très modérée malgré les caractéristiques essentiellement urbaines du territoire.

Du fait de ses caractéristiques fondamentalement urbaines et de la haute densité de services de type urbain, le territoire de Namur Capitale est le lieu par excellence pour le développement de projets innovants et créatifs.

La Ville de Namur faisait partie **des pôles reconnus dans le programme opérationnel du FEDER 2014-2020**, et peut ainsi bénéficier d'un soutien important de l'Europe et de la Wallonie pour **deux projets majeurs** qui vont en partie lui donner un nouveau visage et un nouvel élan : **le TRAKK et l'Espace Confluence**. Le BEP assure la coordination de ces deux projets et est impliqué directement dans la mise en œuvre du TRAKK.

Le TRAKK doit devenir le porte-voix des besoins et usages urbains pour la création de produits et services innovants. **Le TRAKK, espace pluridisciplinaire dédié à la créativité et l'innovation**, sera implanté à Salzinnes (actuel Centre sportif universitaire). Ses principales fonctions : incubateur pour PME, espace de travail partagé, Creative Lab, Fab Lab, espace d'exposition, studios, salles de réunion, soit toutes les étapes nécessaires au service d'un processus rapide d'innovation urbaine.

L'Espace Confluence est un laboratoire d'innovation urbaine. Les projets réalisés au TRAKK pourront être mis à l'épreuve sur l'espace Confluence (actuel Grognon), qui sera équipé d'un espace de démonstration et réaménagé pour devenir un véritable Living Lab :

- aménagement de l'esplanade du Grognon,
- aménagement d'une passerelle cyclo-piétonne reliant Namur et Jambes,
- aménagement du port numérique sur les quais de Meuse,
- réorganisation de la circulation sur l'Espace Confluence.

BEP Plan Stratégique

Les objectifs de ces réaménagements sont de montrer la volonté de Namur de se positionner comme **Ville intelligente**, mais aussi de créer un point d'attraction et un espace de rencontre entre les institutions, les visiteurs et les citoyens.

Le territoire de Namur Capitale est naturellement **une zone de développement pour l'activité économique**, où sont localisés les plus grands parcs d'activité du BEP, qui continuent à se développer et à se spécialiser. Au nord de Namur, **Ecolys®**, **dédié en partie à la construction durable** continue son développement avec la mise en œuvre de la zone en bordure de la Nationale 4 et un nouvel espace sera développé sur une partie **de l'ancien site militaire de Belgrade** ; en ce qui concerne **Crealy®**, un projet d'extension est à l'étude sur une superficie de 55 hectares. **Le parc d'activité économique de Bouge** est aussi en conception, en partenariat avec la Ville de Namur, et sera dédié au secteur du soin aux personnes. A l'est, le parc d'activité **Mecalys®** est désormais mis en œuvre, et prêt à la commercialisation sur une superficie de 45 hectares. Sur la période 2010 – 2020, ce seront **plus de 180 hectares additionnels** qui auront été consacrés au développement économique sur le territoire.

Le territoire de Namur Capitale est aussi un lieu d'expérimentation pour les quartiers nouveaux, où il faut essayer de favoriser l'urbanité tout en préservant la qualité de vie. Le BEP assiste les Communes dans ces développements. On citera notamment **le Quartier de la gare à Gembloux**, stratégiquement situé au cœur de la ville, ainsi que la **Zone d'aménagement communal concerté d'Anton, à Andenne**, où la maîtrise foncière communale permet de planifier, de A à Z, le développement d'un tout nouveau quartier en bordure de la ville existante.

Le BEP, propriétaire du **Palais des expositions**, poursuit son travail de développement et d'intégration dans la ville. Bien que la construction d'un tout nouveau Centre d'exposition à Belgrade n'ait pas été retenue parmi les projets FEDER, le Palais existant doit pouvoir évoluer en termes de polyvalence, de parking et d'accessibilité. Le BEP étudiera les différentes options possibles, en lien avec la Ville.

Le BEP gère **une base de données immobilières** dans les principaux centres urbains du territoire, en vue notamment de favoriser l'accueil et l'implantation de services en milieu urbain, et notamment les services publics qui seraient rapatriés à Namur dans le cadre de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat.

Le BEP est également aux côtés de la Province de Namur, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de deux projets ambitieux : la rénovation de **la Maison de la Culture** et la future **Maison administrative**.

Enfin, le BEP reste attentif à la dimension de la mobilité dans le territoire de Namur Capitale, que ce soit en suivant les travaux du **plan communal de mobilité** de Namur ou en œuvrant, avec AXUD, à la défense des intérêts namurois dans les **dossiers ferroviaires**.

Val de Sambre

Le Val de Sambre est un territoire de contraste, entre la vallée de la Sambre qui a connu la révolution industrielle et le déclin des grandes donneurs d'ordre, avec une perte importante d'emplois industriels, et les coteaux qui ont gardé une apparence plutôt rurale et où la fonction résidentielle domine. C'est le territoire le plus dense de la Province (268 habitants par km²), qui a connu une croissance démographique modérée (+ 26% depuis 1947) pour atteindre presque 80.000 habitants aujourd'hui.

Un des enjeux essentiels sur ce territoire, marqué par la fermeture des grandes industries (notamment le secteur du verre) et un chômage plus élevé que la moyenne provinciale, est **la reconversion et l'attraction de nouveaux investisseurs**. Le BEP s'y emploie, en partenariat notamment avec la Ville de Sambreville, à travers plusieurs projets, mais aussi avec le soutien du Gouvernement wallon et du FEDER.

Le BEP est engagé, aux côtés de la Ville de Sambreville, dans la mise en œuvre du **portefeuille FEDER « Sambreville – Innovation – Transition – Incubation »**, et plus particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre **d'un second incubateur « Food is Life »** sur le parc d'activités de Sainte-Eugénie, en collaboration avec la plateforme interuniversitaire PIASA. Le BEP collabore également, à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage, à la rénovation du site à réaménager SAMERA, également soutenue par les fonds FEDER.

Par ailleurs, dans le cadre d'une politique du Gouvernement wallon au soutien de certaines zones en reconversion, le BEP va réaliser **un master plan de valorisation des rives de Sambre, sur les deux communes de Sambreville et de Jemeppe**.

Le BEP est également impliqué dans les réflexions visant à **la reconversion du site de Saint-Gobain**. Pour ce site trimodal de 40 hectares, aujourd'hui complètement à l'abandon, des solutions de type « partenariat public – privé » sont recherchées, avec l'implication de la Ville, de Namur Invest, du BEP et de la Wallonie, à travers la SOGEPAst, du BEP et de la Wallonie, à travers la SOGEPA.

Enfin, sur le sud du territoire, **le parc d'activités de Mettet**, aujourd'hui saturé a démontré qu'il répondait à un vrai besoin ; un projet d'extension est à l'étude.

Axe Condroz - E411

L'axe E411, qui traverse la Province du Nord au Sud est un euro-corridor de développement reliant Bruxelles à Luxembourg. En namurois, sa partie nord traverse le territoire de la Capitale régionale ; sa partie sud relie le Condroz à la Famenne.

Cette partie condruzienne de l'axe E411 est caractérisée par un maillage de petites villes dynamiques, dans un territoire globalement peu dense (83 habitants/km²) où les paysages ouverts dominent encore. Peuplé d'un peu plus de 100.000 habitants, sa croissance a été assez soutenue (+36% depuis 1947).

Du fait des polarités existantes et de la qualité des infrastructures de transport, c'est un axe favorable au développement d'activités économiques. Il est projeté **d'étendre plusieurs parcs d'activité**, pour lesquels les dossiers sont à l'étude et les procédures ont déjà démarré : **les parcs de Ciney-Hamois, d'Achène et de Rochefort**.

Le BEP mène **une étude d'aménagements urbains avec la Ville de Ciney**, et **une étude de développement territorial pour la Ville de Dinant**.

L'incubateur **Technobel**, dédié aux TIC accueillera à Ciney des actions décentralisées du hub créatif TRAKK.

Le BEP pilote, avec les communes concernées et le SPW, un projet **de plan intercommunal de mobilité** visant à résoudre les problèmes, liés au trafic des navetteurs et au développement économique (parcs d'activité, carrières, hôpitaux) dans le triangle Meuse-E411.

Enfin, pays rural réputé pour ses produits de bouche, le territoire se prête particulièrement au **développement des activités en circuit court dans le secteur agricole et alimentaire**.

Houille-Semois namuroise

Avec la Houille-Semois namuroise, le namurois se confond avec l'Ardenne. Terre avant tout forestière et rurale, relativement éloignée des pôles, à la densité de population très faible (29 habitants/km²), ce territoire peuplé de 10.000 habitants a connu un relatif exode (-11% depuis 1947). Son développement comblera l'exploitation des ressources et compétences locales, l'ouverture vers les marchés urbains, une redéfinition de sa vocation touristique et une ouverture plus grande de la frontière avec la France.

Le BEP a mis en place **un programme d'animation territoriale locale sur le canton de Gedinne**, rassemblant les communes et une série d'acteurs engagés dans le développement. Ce programme a permis d'acter un plan d'actions, dont les états d'avancement sont évalués tous les deux à trois mois.

Le BEP assiste les communes dans **le développement de trois zones d'activités économiques d'intérêt local, à Bièvre, Gedinne, et Vresse-sur-Semois**, et envisage de proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mettre en valeur des infrastructures structurantes susceptibles de contribuer au développement local.

En matière de tourisme, plusieurs projets sont en cours ou à l'étude : une analyse pour évaluer le potentiel **de création d'un camping de haute qualité en bord de Semois**, en zone non inondable ; une **mission d'accompagnement d'acteurs du secteur hôtelier**, en vue de les aider à améliorer leur offre ; un projet Interreg **de liaisonnement de réseaux RAVEL**.

En ce qui concerne l'aménagement urbain, **une étude d'aménagement du centre-ville de Beauraing** est en cours.

Enfin, en matière d'environnement, un **service de Ressourcerie sera proposé sur le territoire**, permettant aux Communes de profiter des avantages de la mutualisation du flux des encombrants réutilisables.

Entre-Sambre et Meuse

L'entre Sambre-et-Meuse est un territoire marqué par la ruralité et l'importance de la forêt, et qui a dû faire face à une reconversion industrielle tout en souffrant d'un relatif éloignement des pôles principaux. Peuplé de tout juste 67.000 habitants, avec une densité de 74 habitants/km², sa croissance démographique a été assez modérée (+28% depuis 1947).

La **nationale 5** devient une autoroute et rejoindra très bientôt le réseau français, mais les indicateurs socio-économiques restent moroses. Le territoire est entré dans une dynamique de projets, animée par le BEP, et avec le soutien de la Wallonie : **une mission de prospective territoriale** doit resituer les enjeux du territoire dans une stratégie de développement appropriée par les acteurs locaux et déboucher sur des projets concrets à l'horizon 2017. En lien avec cette mission de prospective, soutenue par le Gouvernement wallon, deux autres projets ont également été proposés aux acteurs du territoire et à la Wallonie : d'une part, mener **une étude de développement et d'aménagement le long du corridor de la Nationale 5**, pour tirer au mieux parti du potentiel de développement découlant de l'amélioration de l'infrastructure (projet qui pourrait être mené conjointement avec Igretec, concerné par la partie hennuyère de la N5) ; d'autre part, **un projet innovant, basé sur la créativité et l'exploitation des acquis de la neuroscience**, visant à favoriser la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi et la formation de coach à même d'utiliser cette méthode pour en démultiplier les effets.

Le BEP poursuit par ailleurs la mise en œuvre **des extensions des parcs d'activité de Chastrès** (les procédures d'aménagement du territoire et d'expansion économique devraient être terminées en 2016) **et de Mariembourg** (l'étude de l'avant-projet se poursuit, en coordination avec la Ville et la Région). Par ailleurs, la possibilité **de développer un parc d'activité à Philippeville** sera réexaminée en 2016.

En matière d'environnement, **le service de la Ressourcerie sera étendu aux communes de l'arrondissement**, permettant aux communes de profiter des avantages de la mutualisation du flux des encombrants réutilisables.

Enfin, **des actions décentralisées à l'attention des créateurs**, ainsi que des actions décentralisées à partir du hub créatif TRAKK seront également menées sur le territoire.

Lexique

- [ADL](#)
Agence de Développement Local
- [AEI](#)
Future agence qui sera issue de la fusion entre l'ASE (Agence de Stimulation Economique) et l'AST (Agence de Stimulation Technologique).
- [AIVE](#)
Association intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'environnement - Intercommunale de la Province de Luxembourg
- [ASE](#)
Agence de Stimulation Économique
- [AST](#)
Agence de Stimulation Technologique
- [AWEX](#)
Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
- [BatiD2](#)
Groupement de 5 organismes transfrontaliers (Picardie, Pas-de-Calais, Wallonie) qui mettent en commun leurs réseaux, leurs pratiques et leurs connaissances en matière de construction.
- [Biométhanisation](#)
La biométhanisation consiste à valoriser les déchets organiques ménagers collectés sélectivement sous forme d'électricité verte, de chaleur et de compost.
- [CDT](#)
Cellule du développement territorial
- [CE](#)
Centre d'Entreprises
- [CEEI](#)
Centre d'Entreprise et d'Innovation
- [CET](#)
Centre d'Enfouissement Technique
- [Challenge](#)
Challenge est une ASBL d'économie sociale qui aide les porteurs de projet à devenir indépendant en provinces de Luxembourg et Namur. Challenge construit avec la personne le projet d'entreprise qui lui correspond le mieux. Challenge propose des formations et un soutien pour bien situer son projet et l'élaborer sur de bonnes bases, pour tester ce projet, pour trouver un financement, des bureaux, des conseils,...
- [CLDR](#)
Commission locale de Développement Rural
- [CoDT](#)
Code du Développement Territorial
- [COPIDEC](#)
Conférence permanente des Intercommunales de gestion des déchets
- [Coworking](#)

Les espaces de coworking réunissent les conditions matérielles (espaces, équipement de travail, etc.) ainsi qu'immatérielles (réseau, savoir, expérimentation,...) pour répondre aux nouveaux enjeux du monde du travail : la collaboration pour favoriser l'émergence d'idées et d'innovation, trouver des personnes prêtes à échanger, à discuter, à partager leurs savoirs et compétences.

- [Cwatupe](#)
Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
- [CWEDD](#)
Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable
- [DEEE](#)
Déchets d'équipements électriques et électroniques
- [DGO6](#)
Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi & de la Recherche
- [Echelle de Lansink](#)
Elle fixe la hiérarchie des modes de gestion des déchets en donnant la priorité aux modes de transformation les plus respectueux de l'environnement: 1/ Prévention 2/ Réutilisation 3/ Recyclage 4/ Compostage 5/ Valorisation énergétique 6/ Incinération 7/ Mise en décharge
- [EPS](#)
Logiciel du BEP : Energy Potential Scan
- [Fab labs](#)
La notion de fab lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, pouvant se traduire par laboratoire de fabrication) désigne un lieu ouvert à tous où il est mis à disposition du public toutes sortes d'outils pour la conception et la réalisation d'objets, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur (imprimante 3D, découpe laser, fraiseuse, etc.). La caractéristique principale des fab labs est leur « ouverture ». Ils s'adressent aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants, qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc. Ils constituent aussi un espace de rencontre et de création collaborative.
- [FEDER](#)
Fonds européen de développement économique et régional est un fonds structurel européen. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.
- [FSE](#)
Fonds social européen
- [Hub](#)
Un hub est un lieu de concentration, permettant d'interconnecter différents éléments qui, tous ensemble, suscitent la créativité, l'innovation et la recherche.
- [IASP](#)
International Association of Science Parks
- [IBW](#)
Intercommunale du Brabant Wallon
- [Interreg](#)
Le fond Interreg est financé par le FEDER à hauteur de 7,75 milliards d'euros, il vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. L'actuel programme se dénomme Interreg IV, il couvre la période 2007-2013 et est consacré aux projets de coopération transfrontalière.
- [Intradel](#)
Intercommunale de traitement des déchets en région liégeoise
- [IPv6](#)
Nouveau protocole pour la définition des adresses IP sur Internet (adresses permettant d'identifier de manière unique les ordinateurs et les autres appareils reliés au réseau Internet), amené à remplacer progressivement le protocole IPv4 actuel. La norme IPv6 offre un nombre énorme de possibilités d'adresses différentes et doit donc répondre à la saturation actuelle de l'IPv4 qui ne permet d'utiliser qu'un peu plus de quatre milliards d'adresses différentes.

- [Is](#)
Intelligence stratégique L'intelligence stratégique est une démarche managériale permettant d'anticiper les évolutions du marché et de rester compétitif en prenant les bonnes décisions.
- [ITIL](#)
Information Technology Infrastructure Library. Le référentiel ITIL a été conçu par l'Office Public du Commerce Britannique (OGC Office of Government Commerce) vers la fin des années 80. ITIL est une collection de bonnes pratiques pour assurer un management efficace du Système d'Information. Bien que développé à l'origine pour améliorer l'efficacité des services informatiques du secteur public, ITIL est désormais adopté par le secteur privé.
- [MIPIM](#)
Marché international des professionnels de l'immobilier
- [Mulching](#)
Paillis à étaler sur le sol au pied d'une plantation pour limiter la levée des mauvaises herbes. Cette matière est obtenue lors du compostage des déchets verts.
- [NEC](#)
Le Namur Entrepreneurship Center s'adresse à toute personne, motivée et ambitieuse qui souhaite créer sa propre entreprise en territoire namurois. Le NEC offre une formation pratique en entrepreneuriat à tout porteur d'un projet original et générateur d'emplois : ateliers sur des thèmes liés à la finance, au marketing, à la créativité, à l'organisation en entreprise, etc.
- [OWD](#)
Office wallon des Déchets
- [PAE](#)
Parc d'activité économique
- [PCA](#)
Plan Communal d'Aménagement
- [PCAC](#)
Plan Communal d'Aménagement Compensatoire
- [PCAD](#)
Plan Communal d'Aménagement Dérégatoire
- [PCAR](#)
Plan Communal d'Aménagement Révisionnel
- [PCDR](#)
Programme Communal de Développement Rural
- [PIASA](#)
Plateforme interuniversitaire d'appui au secteur des agro-industries
- [Pooling4Clusters](#)
Projet dont l'objectif est de mettre en place une plateforme de « bonnes pratiques » basée sur les liens entre les agences de développement européennes (telles que le BEP) et les regroupements d'entreprises que sont les clusters et pôles de compétitivité.
- [PPA](#)
Plan Particulier d'Aménagement
- [PRIN](#)
Programme des relations internationales de la Province de Namur
- [Prince2](#)
En Gestion de projets, Prince2 est une méthode internationalement reconnue de gestion et de certification de projet structurée. Elle est constituée d'un ensemble de « bonnes pratiques » qui se focalise sur trois points : l'organisation, la gestion et le contrôle du projet.

- [RCU](#)
Règlement Communal d'Urbanisme
- [Réseau IP privé](#)
Un réseau privé est un réseau qui utilise les plages d'adressage IP internes au réseau lui-même. Ces adresses ne sont pas routées sur Internet. Un réseau privé peut être numéroté librement avec les plages d'adresses privées prévues à cet effet. Par opposition aux adresses publiques d'Internet, ces adresses ne sont pas uniques, plusieurs réseaux pouvant utiliser les mêmes adresses.
- [RIE](#)
Rapport d'Incidences Environnementales
- [RUE](#)
Rapport Urbanistique et Environnemental
- [SAR](#)
Site A Réaménager
- [SDAT](#)
Schéma Directeur du Territoire
- [SDER](#)
Schéma de développement de l'espace régional
- [SIG](#)
Système d'Informations Géographiques
- [SLA](#)
(Service Level Agreement) ou « contrat de niveau de service ». Formalisation d'un accord négocié entre deux parties. C'est un contrat entre clients et fournisseurs, ou entre fournisseurs. Il met par écrit l'attente des parties sur le contenu des prestations, leurs modalités d'exécution, les responsabilités des parties, les garanties, c'est-à-dire le niveau de service. Par exemple, le SLA peut spécifier les niveaux de disponibilité, de performance, d'opération ou de tout autre attribut du service en question, tel que la facturation voire les pénalités (financières ou autres) en cas de manquement au SLA.
- [Smart City](#)
Le terme « ville intelligente » est une traduction du terme smart city. Ce concept émergent, et dont les acceptations sont mouvantes en langue française désigne un type de développement urbain apte à faire face aux besoins des institutions, des entreprises et des citoyens, tant sur le plan économique, social qu'environnemental. Une ville peut être qualifiée d'intelligente quand les investissements en capitaux humains, sociaux, en infrastructures d'énergie (électricité, gaz3), de communication traditionnelle (transports) et électronique (très haut débit) alimentent un développement économique durable ainsi qu'une qualité de vie élevée, avec une gestion avisée des ressources naturelles, et ce à travers une gouvernance participative.
- [Spin-off](#)
Technique de création d'entreprise dans laquelle un projet issu du milieu universitaire prend son envol afin de devenir une entreprise indépendante. Il peut s'agir d'une nouvelle société créée à partir d'un laboratoire de recherche dont l'objectif est de valoriser commercialement un résultat de recherche. La création d'une spin off nécessite non seulement une forte implication du(es) chercheur (s)/inventeur(s), mais aussi une équipe managériale.
- [SPOW](#)
Science Parks of Wallonia
- [SPW](#)
Service public de Wallonie
- [SRPE](#)
Site de Réhabilitation Paysagère et Environnementale
- [SSC](#)
Schéma de Structure Communal
- [TIC](#)
Technologies de l'Information et de la Communication

- [UREBA](#)
Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments
- [UVE](#)
Unité de Valorisation Énergétique
- [ViaVia](#)
ViaVia WalloniaFlandersBrussels est le nom d'un projet européen cofinancé par le FEDER, la Wallonie et le BEP. ViaVia s'adresse aux entreprises wallonnes pour qui la Flandre et Bruxelles sont des marchés à portée de main. Son but : aider les entreprises wallonnes à y développer leur chiffre d'affaire en bénéficiant d'informations pertinentes sur ces marchés, grâce à un accompagnement personnalisé dans ses démarches stratégiques, en développant sa clientèle et son propre réseau de partenaires flamands et bruxellois, ou encore en participant aux événements ViaVia (salons, séminaires, networking...).
- [ZACC](#)
Zone d'Aménagement Communal Concerté
- [ZACI](#)
Zone d'Amenagement Communal Industriel
- [ZAE](#)
Zone d'Activité Économique
- [ZAEC](#)
Zone d'Activité Économique Commerciale
- [ZAEI](#)
Zone d'Activité Économique Industrielle
- [ZAEM](#)
Zone d'Activité Économique Mixte